

Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Pour une fiscalité juste et équitable

Depuis quelques mois, malgré cette période hivernale, les dossiers de fraude fiscale ont fleuri un peu partout. Après le célèbre dossier KB Lux., une Commission sénatoriale a mis en lumière une fraude énorme dans le secteur du pétrole (25 milliards par an); un rapport fait aux magistrats des Parquets généraux spécialisés en matière financière chiffre le montant des fraudes organisées à 56 milliards de francs ; et enfin le professeur Frank dans un récent courrier du Crisp estime la fraude et la sous-estimation fiscale à environ 550 milliards pour 1997.

Sans tomber dans la démagogie, ces chiffres sont consternants. Les recettes fiscales servent à financer les dépenses de la population. De moindres recettes signifient moins de moyens pour l'enseignement, les transports en commun, l'accueil des enfants, la lutte contre l'exclusion.

Mais la fraude par son ampleur reporte aussi la contribution à la satisfaction des besoins collectifs sur les revenus des travailleurs. Une fiscalité juste et efficace passe donc par un bon fonctionnement du Ministère des Finances et un rééquilibrage entre la taxation du travail et du capital. Un bon fonctionnement du Ministère des finances

d'abord car sans ce dernier une lutte contre la fraude fiscale n'est pas possible. Or, les agents taxateurs manquent cruellement de moyens humains, matériels et organisationnels pour mener à bien leur travail. Y remédier ne nécessite ni directive européenne, ni prise d'ordre auprès des marchés financiers mais simplement un peu de volonté politique.



Rééquilibrer la taxation du capital par rapport au travail ensuite car outre la différence de taux entre précompte professionnel et précompte mobilier, outre surtout l'absence d'harmonisation européenne de ce dernier, outre l'existence controversée de régimes tels les centres de coordination, il n'existe pas dans notre pays, au contraire de ses voisins, de taxation des fortunes et des plus-values mobilières.

Une fiscalité juste et équitable, c'est faire participer chacun en fonction de sa capacité contributive. On en est loin.

Que de chantiers pour les mobilisations à venir.

Jean-François Ramquet

Jean-François Ramquet est économiste à la Fondation André Renard.
Tél. 04-221.96.36, fax 04-223.10.11, E.mail : andrer@datagram.be

OFFRE D'EMPLOI

L'asbl « Centre National des Equipes Populaires » engage pour le « Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous », pour son bureau à Ixelles, un ACS de niveau 2 (Etudes Secondaires Supérieures ou équiv.), comme employé(e) polyvalent(e).

Travail administratif et contacts extérieurs, temps plein, durée indéterminée, expérience souhaitée, disponibilité immédiate.

Envoyer CV et motivation à Emmanuelle Nkoyée, 79, rue du Viaduc, à 1050-Bruxelles, avant le 20 mars 99.

Infos complémentaires : 02-646.46.33

Collectifs sans emploi	p 3 à 9
Lieu de parole du Collectif - Ixelles, Mouvement de chômeur(se)s, minimexé(e)s et précaires de Bruxelles, Trait d'Union, GEPPSE, Le Collectif sans ticket, Chômeur, pas chien !, Le centre social, Association 29, RUE BLANCHE, Front commun SDF	
Témoignages	p 10 à 11
Témoignage d'une mère (Khadija Ounchif)	10
Témoignage d'une artiste minimexée (Irène Depreter)	11
Actions	p 12 à 20
Agissons contre la spéculation financière	12
Treiza actions en vue d'un statut pour les artistes en Belgique (grrrAAI)	15
Croisade en faveur des cabines téléphoniques publiques (David Lefébure)	16
Marchons...Marchez!, en mai-juin 1999 (Antoinette Brouyaux)	18
« Terre d'Avenir » : une grande fête de la solidarité (collectif Inter-Actions)	21
Echos...	p 23 à 29
Chômeurs : des citoyens à part entière ? (CDDAS)	23
Le contrat de citoyenneté (Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté)	25
Des femmes en recherche d'insertion interpellent les responsables politiques (Flora)	26
L'appel des six cents	28
ATTAC : mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions	29
A lire...A débattre	p 30 à 37
Un dollar, une voix (Catherine Morenville)	30
Contrôle ONEm à domicile (Corine Barella)	34
Joseph Hick : une justice à géométrie variable (Lambert Vanderheyden)	36
Agenda	p 38

A.G. des 5 et 26 janvier 1999

● Présentation du collectif : en bref

Le Collectif est né d'une constatation : il y a aujourd'hui une mauvaise répartition du travail et des revenus, et cela ne fait que s'accroître. Nous voulons **privilégier le travail en réseau sur les thèmes qui touchent à l'emploi et à l'exclusion**, et créer des liens entre tous ceux qui travaillent déjà dans ces domaines-là. Créer des synergies entre tous les acteurs permet d'être plus forts, de se mettre ensemble pour porter des revendications vers le monde politique.

Le Collectif est constitué aussi bien d'individus que d'associations et de centrales syndicales, il associe travailleurs et sans-emploi, et est pluraliste. Les moyens mis en œuvre sont divers : le travail en **ateliers**, un **forum** organisé chaque année, un **journal** qui fait circuler l'information, des **actions** (participation aux Marches européennes, actions médiatiques : rue de la Loi pour l'emploi, plantation d'un bouleau pour "du boulot pour tous"), **des lieux de parole** pour les chômeurs, minimexés, précaires.

● Le bureau du Collectif

Le collectif a depuis un an un bureau à Ixelles, et une employée sous contrat ACS, Claire André. Le travail du bureau est supervisé par un comité de gestion, constitué de 5 personnes (Ghislaine De Smet, Yves Hellendorff, Pierre Lories, Rosa Navarro, et Serge Remy). Il a été désigné par l'assemblée générale.

Le comité de gestion a pris la décision, le 10 novembre dernier, de donner à Claire André son préavis. La collaboration est devenue impossible, à cause d'une divergence de vue quant au travail à accomplir. La décision du licenciement a été entérinée par l'AG, après un échange entre les différents points de vue.

● Les statuts de notre future asbl

Plusieurs amendements ont été introduits et discutés. Un dernier toilettage des statuts va être réalisé, et une assemblée constituante va être convoquée pour le vote des statuts.

● Les priorités de travail pour 1999

1° axe : action de mobilisation

Préparation d'un moment fort qui aura lieu vers fin avril-début mai, pour rendre publiques des revendications en matière de réglementation du chômage.

Cet "événement" devrait être organisé d'une façon décentralisée, au même moment dans différents lieux pour permettre la participation d'un maximum de personnes ; ce moment fort pourrait être préparé par la circulation d'une pétition. Une réunion avec des représentants de différents comités de chômeurs va être organisée fin février pour finaliser le projet ensemble.

2° axe : débat « Fiscalité : outil contre la pauvreté ? »

Ce débat se déroulera en 2 parties : table ronde 11.2 et débat grand public le 27.3; organisé en collaboration avec Kairos, Entraide et Fraternité, Forum Bxlois de lutte contre la pauvreté; renseignements: François Gobbe au 02-478.70.48;

3° axe : lieux de parole

voir démarrage de nouveaux lieux de parole; nous allons organiser une réunion avec groupe pilotage lieu de parole d'Ixelles + nouveaux candidats;

4° axe : ateliers

Le collectif peut actuellement difficilement organiser à lui seul tous les ateliers; il faut plutôt valoriser l'expertise des différentes organisations dans certains domaines;

Ateliers prévus : revenus complémentaires pour personnes allocataires, réduction de temps de travail et création d'emplois (préparation de la proposition de Fonds emploi pour le bureau du Plan); enseignement : idée d'organiser une table ronde parents-enseignants sur le problème de la violence dans et en dehors de l'école.

Personnes de contact :
Claire André
au 02-479.39.82,
Christine Decantere au 02-345.71.33,
Kim Le Quang au 02-644.58.78, et
Stéphane Roberti au 02-644.17.59

Collectifs sans emploi

c/o **Françoise Bolle**,
Berensheide
26, 1170
Bruxelles, tél.
02-426.59.26,
ou 02-479.39.82,
E mail :
chomeurbxl@
hotmail.com

Lieu de parole du Collectif : Ixelles

Après des vacances bien méritées, le lieu de parole a repris ses activités. Nous nous réunissons toujours **le premier et le troisième mardi du mois** pour partager nos expériences et analyser la situation socio-économique.

La parole est importante, mais la solidarité encore plus. C'est pourquoi nous commençons également à organiser des actions de solidarité avec les citoyens sans-emploi, qui ont des problèmes avec l'O.N.E.M. ou le C.P.A.S.

La première de nos actions de solidarité a eu lieu mardi 16 février au C.P.A.S. d'Ixelles. Nous étions plus d'une vingtaine pour soutenir Kim, qui était auditionné par le comité spécial du service social. La raison de cette audition était que Kim voyait son minimex réduit de 5.000 FB et qu'il trouvait cette décision injuste. En effet, c'est parce qu'il donne des cours d'échec quelques heures par mois, que le C.P.A.S. voulait lui retirer une partie de son minimex. Notre présence était aussi l'occasion de faire comprendre aux conseillers C.P.A.S. que, de plus en plus, les habitants de leur commune ont décidé de ne plus subir les exclusions mais de résister.

Pour la suite le « comité de pilotage » a fixé l'agenda suivant (lieux à déterminer) :

- **mardi 2 mars, de 18h à 22h : soirée vidéo et témoignages sur le C.P.A.S.**

Nous visualiserons une vidéo sur la manière d'agir d'un président de C.P.A.S. dans l'exercice de ses fonctions et dans un second temps des personnes viendront témoigner sur leur relation avec le C.P.A.S. Cela nous permettra

d'échanger nos points de vue sur le fonctionnement des C.P.A.S.

- **mardi 16 mars de 18h à 22h : « A quoi est-ce que j'ai droit ? »**

Les décisions que prend le C.P.A.S. sont souvent injustes, voire à la limite de la légalité. Nous vous proposons de rencontrer une personne qui pourra nous expliquer les lois du C.P.A.S. et répondre à nos questions. Cela nous permettra de savoir quels sont nos droits et comment les faire valoir.

- **mardi 30 mars de 18h à 22h : rencontre avec un comité de minimexés de la Louvière (le CRI)**

Dans la région du centre, des minimexés dégoûtés de la manière dont ils étaient considérés par le C.P.A.S. ont créé une association. Depuis, ils se battent activement pour plus de respect. Nous vous proposons de les rencontrer et de nous enrichir de leur expérience pour pouvoir mieux agir.

- **mardi 6 avril de 18h à 22h : rencontre avec les conseillers CPAS d'Ixelles (à confirmer)**

Les décisions qui concernent le C.P.A.S. sont prises par les conseillers C.P.A.S. C'est nous qui indirectement les élisons, mais ils ne rendent que rarement compte de leur travail. Nous les avons donc invités pour qu'ils expliquent leur gestion du C.P.A.S. et ce qui les différencie. Après cette rencontre nous serons en mesure de voir ceux qui parmi eux nous soutiennent et donc qui nous pourrions nous-mêmes soutenir.

Mouvement de chômeur(se)s, minimexé(e)s et précaires de Bruxelles

Le mouvement édite un bulletin, disponible sur demande, qui est également placé sur le site internet du collectif. Dans le numéro 2, de février 99, plusieurs articles intéressants sur l'article 79, l'article 80, des extraits de presse...

Les réunions ont lieu le second mardi du

mois à 18h, au 41 rue de la Poudrière, à 1000 Bruxelles. La prochaine réunion aura lieu le 9 mars.

Après une réflexion sur l'article 80, le groupe discutera des conséquences des transferts des chômeurs vers le CPAS, réaction en cascade vers toujours plus de précarité.

Trait d'Union

Trait d'Union est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et de réflexions entre les demandeurs d'emploi et les travailleurs où ils peuvent exprimer leurs difficultés, leurs ressentiments, se reconforter mutuellement et reprendre confiance en soi, pour redevenir acteur de leur avenir.

C'est aussi un lieu de mobilisation personnelle, où ils peuvent élaborer leurs espoirs, développer leurs idées et les nourrir en venant s'informer, conjuguer leurs connaissances et leurs compétences autour de différents thèmes d'actions aussi bien individuelles (compréhension et utilisation des filières d'insertion socio-professionnelle, ...) que collectives, visant à se positionner et agir syndicalement par rapport à la politique de l'emploi et du chômage.

Ils y découvrent que la plupart des problèmes qu'ils rencontrent ne sont pas uniques mais communs; et qu'en les partageant, ils peuvent plus sûrement y apporter des solutions collectives et efficaces.

*Dominique
Scuvie.
C.S.C. Liège-
Huy-Waremme,
10 Bd Saucy,
4020 Liège,
Tél.: 04-
344.84.27*

Actions concrètes

1. Création d'un Espace Rencontre dans les locaux de la fédération

Lieu convivial où les chômeurs peuvent trouver écoute, aide, infos, outils mais aussi confronter leurs expériences, leurs craintes, élaborer des projets individuels et collectifs.

Horaires de l'Espace Rencontre : lundi, mardi, mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h et le lundi après-midi de 13h30 à 16h.

2. Actions sur les problèmes des visites domiciliaires

3. Actions sur les dérives constatées dans les emplois Smet

4. Séances d'informations sur les droits des chômeurs

A.L.E., Art. 80, les droits en cas d'inspections de l'ONEm, ... Un débat sera organisé le 9 mars à la CSC sur l'intérim.

GEPPSE : groupe d'échange & de parole des personnes sans emploi

A plusieurs reprises, des personnes fréquentant l'atelier de recherche active d'emploi ont manifesté l'intention de maintenir un contact à l'issue de celui-ci. C'est ainsi que, dans le courant du 1er trimestre 98, quelques réunions ont eu lieu dans le but de créer un groupe de personnes sans emploi.

L'idée, dans un premier temps, était de proposer à ce groupe de s'organiser de manière tout à fait autonome, avec le soutien de notre association (locaux, secrétariat ...).

Il est très vite apparu cependant qu'un tel groupe ne se construisait pas aussi facilement, qu'il fallait lui laisser le temps de naître et permettre à chacun d'y trouver sa place. Même si cela répond à un besoin, réunir des personnes qui se connaissent peu sans

proposer une base de discussion, un fil conducteur, s'avère bien difficile.

Nous avons donc proposé, dès septembre, une formule plus structurée tout en gardant la volonté de maintenir un cadre convivial : l'idée **des petits-déjeuners-débats** était née. Au-delà de l'aspect informatif, ces rencontres permettent aux participants de créer des liens, d'échanger des idées, des projets... c'est sans doute le plus important. Les petits déjeuners sont gratuits et ouverts à tous. Nous demandons simplement de s'y inscrire pour... ne pas manquer de couques et de café !

Pour le reste, nous restons ouverts aux propositions des participants... toutes les idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à venir nous en parler.

*Guy
Dumonceau*

*Personnes de
contact: Peter
Vanhaesendonck
(service de
recherche
Active
d'Emploi, Bd
Brand Whitlock
105, 1200
Woluwe St
Lambert, tél.
02-733.01.82,
fax 02-
732.03.94; Guy
Dumonceau
(Centre
d'Action
Sociale
Globale, Av.
Andromède
63/2, 1200
Woluwe St
Lambert, tél.
02-761.11.87,
fax 02-
761.11.81*

A vos agendas :

les dates des prochains petits déjeuners :

vendredi 19 mars :

La culture, un droit pour tous

vendredi 30 avril :

Rencontre avec d'autres collectifs & comités de personnes sans emploi

vendredi 21 mai :

Les politiques de l'emploi
(avec un représentant du ministère)

A 9 heures, au Centre d'Action Sociale Globale Wolu-Services, avenue Andromède 63 (terminus du bus 80) à Woluwe-Saint-Lambert (Bruxelles).

David
Vercauteren.

Le Collectif sans ticket

A Bruxelles :
CACH, 167 rue
de la Victoire,
1060 Bruxelles,
tél. 02-
539.04.55,
e.mail :
occupation@
infonie.be.

A Liège :
Chômeur pas
chien, 27 rue
Méan, 4020
Liège.
Tél. 04-
344.58.88, fax
04-342.01.58

Le Collectif sans ticket est né à la suite d'une exigence pratique, « pouvoir circuler, se rencontrer, s'organiser sans qu'une barrière financière empêche ce droit à la mobilité. Cela fait presque cinq mois que nous manifestons pratiquement ce droit et que nous tentons de l'organiser : le premier axe du droit à la mobilité est tracé entre les deux « collectif sans ticket », l'un à Liège, l'autre à Bruxelles.(...)

Les capitaux circulent... tous les humains pas!

« Toute personne a le droit de circuler librement (...) ». Même la déclaration universelle des droits de l'homme le rappelle : nous vivons à l'ère de la liberté de circuler, une liberté inconditionnelle, ininterrompue. Nous pouvons en effet nous déplacer tous azimuts, fréquenter assidûment les aéroports, les hôtels, les grands complexes urbains, aux frais de la firme qui nous emploie (et/ou du contribuable). Nous virevoltons à un rythme soutenu de TGV en réceptions, de vol 1^o classe en piscines chauffées.

Nous... Quoi donc ?! Cette approche de la libre circulation ne vous convient pas ? Elle ne cadre pas avec votre quotidien ? Elle fait pourtant autorité de nos jours... D'ailleurs, entre le sort des « business class » et la situation des autres « privilégiés » (les travailleurs) ou des « unités de stock superflu » (les exclus), peu de différence : les uns ont la liberté du marché, les autres ont la liberté de marcher...

Beaucoup ont tendance à oublier que ce n'est pas avant tout une prétendue « nécessité » fonctionnelle qui motive les déplacements humains, mais aussi et surtout une recherche de rencontre(s) au sein d'une société largement ouverte, non cloisonnée. Une société dans

laquelle les allées et venues ne soient pas soumises au passe-droit, au péage, au titre social, politique ou culturel sinon à la qualité que confère à chacun l'humanité.

Quelques idées avancées...

- L'accès au transport en commun est un droit fondamental et un service public digne de ce nom doit assurer la mobilité de tous.
- Une grande partie de la population (chômeurs, minimexés, pensionnés, SDF, sans papiers, travailleurs salariés, handicapés...) en est exclue par un système économique qui précarise, appauvrit, disqualifie.
- L'acte que nous posons affirme la primauté de la libre mobilité des êtres humains sur la « libre circulation des Capitaux », défend des conditions de travail satisfaisantes pour tous les travailleurs des transports publics et résiste à la logique unique de rentabilité et de productivité des services publics.
- En outre, la sauvegarde de notre planète passe entre autres par des transports réellement collectifs.
- Le titulaire de cette carte s'engage à ne plus l'utiliser dès que des mesures seront prises pour que chacun ait accès aux transports en commun.

Le Collectif sans ticket (C.S.T.) en quelques mots...

Le collectif sans ticket est

- **un moyen** : voyager, s'organiser, se rencontrer,...
- **un objectif** : le droit à la mobilité pour tous, c'est à dire :
 - 1.- la possibilité de voyager en groupe gratuitement lors de manifestations et autres événements ;

- 2.- la possibilité de voyager individuellement à des conditions accessibles aux « sans tune » de notre société ;
- 3.- lancer un débat public sur la mobilité en général, et celle de tous les « sans » en particulier.

... et en quelques actes :

Une carte de droit aux transports. Celle-ci est un outil et vise à mettre en avant le droit à la mobilité, en lui donnant un sens concret. Concrètement, fermons les yeux ..., « le train est déjà un goût de voyage ».

Confortablement installé dans l'un de vos trains, bus ou trams préférés, vous voyez un contrôleur se présenter à vous. De sa voix aimable, il claironne un charmant : « Titre de transport s'il vous plaît ! ».

Sans sourciller, vous lui tendez votre carte. Deux cas de figure :

- Il accepte la carte avec un petit sourire complice et vous souhaite un agréable voyage...
- Zélé, et arguant du fait qu'il doit faire son boulot, et que « *de toute façon, si tout le monde* » etc. (vous connaissez la suite). De

sa main légère, il vous administre un P.V. Vous voilà affublé du titre honorifique de fraudeur des transports publics, votre doux billet dans la poche.

MODE D'EMPLOI

1. Remplissez soigneusement cette carte ; elle relie votre pratique à celle de centaines d'autres usagers.
2. Rappelez-vous cependant que son usage reste individuel et n'engage que votre responsabilité. Elle n'annule évidemment pas les éventuelles amendes ou poursuites.
3. Sortez-la lors de chaque contrôle (le but n'est pas de frauder !). Certains contrôleurs sont solidaires et acceptent la carte. D'autres se contentent de l'appliquer le règlement. Ils dresseront un P.V. à partir de votre carte d'identité.
4. Dans tous les cas, essayez d'expliquer le sens de la démarche : le contrôleur n'est ni un adversaire, ni un bouc-émissaire.
5. En cas d'amende, photocopiez la, envoyez l'original au COLLECTIF SANS TICKET de votre région cfr 1^{er} page.
6. Si vous êtes menacé de poursuites, contactez le C.S.T. : nous choisirons ensemble la réaction collective la plus adaptée.

CARTE DE DROIT AUX TRANSPORTS

TRAIN TRAM BUS

Collectif Sans Ticket

167, rue de la victoire - 1060 Bruxelles
Tél : 02/539.04.55

21, rue pierreuse - 4000 Liège
tel : 04 /344.58.88

Il va sans dire que vous êtes personnellement responsable, d'un point de vue légal, de l'amende qui vous a été notifiée. Vous prenez donc individuellement le risque et la responsabilité de la revendication en acte que vous posez. Autrement dit, comme pour tout acte de désobéissance civile, la question de s'engager ou pas revient à la personne et à son éthique.

Chômeur, pas chien !

Le mardi 9 février à 14 heures, rue Natalis, 49 à 4020 Liège : rassemblement de chômeurs en colère devant l'ONEm, sur le thème « Vie Privée/Privé de vie ». Caleçons, soutien-gorge et brosses à dents à gogo.

Le contrôleur de l'ONEm n'entrera pas ! Nous refusons une loi qui viole les droits constitutionnels des chômeurs ! La Ligue des Droits de l'Homme dénonce cette loi inique et pourtant des partis prétendument démocratiques sont prêts à raboter nos droits.

Il suffit ! La misère dans laquelle nous plonge le fait d'être sans emploi est financière et elle se fonde aussi sur des pratiques discriminatoires. Le sans emploi n'est plus perçu comme un citoyen pouvant bénéficier de tous les droits et garanties de l'Etat. Etre sans emploi entraîne une prédominance des obligations sur les droits. C'est la dimension morale qui justifie cette dérive. L'idée selon

laquelle les pauvres sont coupables de leur situation est inhérente au néolibéralisme (héritée de Mill et Ricardo). En criminalisant le sans emploi, « dangereux fraudeur », l'Etat justifie sa politique punitive.

Désormais un droit se mérite et implique une responsabilisation individuelle. Comme le décrit le sociologue Andrea Rea : « *L'apartheid social est organisé par les politiques publiques et la participation à l'économie formelle devient désormais une condition préalable à l'accès à la pleine citoyenneté* »¹.

Le gouvernement a remplacé les adages : « il faut travailler pour vivre » et « tout travail mérite salaire » par « toute allocation mérite travail ». (...)

Espace rencontre de 12 à 14 h chaque 1er mercredi du mois au Carlo Lévi, 48 rue St Léonard, 4000 Liège (tel. 04-229.59.59)

Corine Barella

c/o Acteurs de
l'Ombre,
27 rue Méan,
4020 Liège,
Tél. : 04-
344.58.88,
fax : 04-
342.01.58

(1) in "La société en miettes", ed. Labor, 1997

David
Vercauteren

Centre social,
167 rue de la
Victoire, 1060
Bruxelles ;
tél 02-
539.04.55 ;
e.mail :
occupation@
infonie.be

Collectifs sans emploi

Le Centre social en deux mots et en plusieurs collectifs

En février 1998, le collectif sans nom débarqua dans l'espace public bruxellois. Les quelques jeunes initiateurs de ce projet avaient cette douce prétention de conquérir des territoires vides, laissés à l'abandon, pour les faire revivre d'une manière multiforme. Lieu de vie, de rencontre, de fêtes, de luttes, de projets, de création dans un souci d'autonomie et de coopération, tel était leur objectif initial.

Cette volonté se matérialisa dans trois espaces : occupation des Mutualités Socialistes en février 98 (expulsion par les flics après 6 jours), occupation à la Porte de Hal (délogés après 5 mois) et, depuis lors, le projet se poursuit dans une ancienne polyclinique, rue de la Victoire à St Gilles.

Pour le dire vite, le centre social se dessine actuellement comme suit :

- **Les moments de rencontre**, et ponctuellement d'expression artistique (concert, théâtre, vidéo,...), se déroulent **tous les mardis, jeudis et vendredis** lors des restos populaires ;
- **Le collectif contre les expulsions (CCLE)** continue son travail d'insubordination et tente de construire des enclaves sans barbelés ;
- **Le collectif autonome de chômeurs (CACH)** a ouvert deux chantiers, l'un au niveau de la mobilité (collectif sans ticket, voir plus haut), l'autre via la constitution d'un réseau « *carrefour des luttes* ». Celui-ci fut lancé et coorganisé avec « Chômeur pas chien » et d'autres associations lors « d'Octobre-bouge » (du 23 au 27.10.98).

Actuellement le « carrefour des luttes » a constitué 5 groupes de travail :

- auto-défense collective et juridique ;
 - questions concernant l'information interne et la médiatisation ;
 - travail, temps libre, statut du travailleur, statut des alternatives ;
 - réappropriation des moyens d'existence, espaces alternatifs, développement, protection ;
 - réappropriation de la culture et affirmation de nos spécificités.
- **Le collectif émulsion** qui a mis en place un atelier de sérigraphie où chacun apprend à expérimenter cette technique d'impression et à la transmettre à d'autres qui désirent l'utiliser (affiches, t-shirt, brochures, tracts...). Le collectif propose aussi une réflexion sur les liens entre l'art et la politique. Le collectif a comme projet de s'orienter vers l'auto-édition : livres, graphiques,....
- **Le collectif bibliothèque** a pour objet de récolter et de diffuser des informations et des analyses sur les mouvements de lutte, de contestation d'ici et d'ailleurs. La bibliothèque ouvre ses portes **tous les mardis, jeudis et samedis de 14 à 18h**.
- **Action Mondiale des Peuples (AMP)**, comité belge d'accueil de la caravane transnationale. Du 22 mai au 20 juin 1999, 500 paysans d'Inde vont venir rencontrer d'autres mouvements du sud comme du nord et manifester ensemble en Europe.(...)

publié dans
Coulisse s/n,
FLORA, 4/98
Renseignement/
réservations :
tél. 02-
538.47.73, fax
02-539.10.38

Association 29, RUE BLANCHE

L'association organise **tous les derniers vendredis du mois, à partir de 19 h**, un Café Politique Féministe : **Bab'elles**

Les femmes bavardent et les hommes parlent, paraît-il. L'Association 29, rue Blanche a ouvert un lieu du Verbe au féminin. Le café politique

féministe Bab'elles participe au mouvement de redécouverte d'une parole inouïe des femmes d'hier et d'aujourd'hui.

Espace de subversion et d'appropriation de la parole publique, le café Politique féministe Bab'elles remet en question les pensées

dominantes. Il alimente une pensée féministe en mouvement et il fait émerger une conscience citoyenne critique et responsable. Sérieuses ou provocantes, les femmes sont, pour une fois, crues sur parole !

La parole s'accompagne d'un plaisir de bouche : une table d'hôte thématique sera proposée sur réservation et à prix démocratique.

Au programme :

- **Vendredi 26 mars :**
Le plaisir d'être Femme, une revendication

politique ?

- **Vendredi 30 avril :**
Toutes les féministes sont-elles lesbiennes ?
Toutes les lesbiennes sont-elles féministes ?
- **Vendredi 28 mai :**
Comment entrer à la Chambre ou au Sénat sans passer par l'urinoir, pour qu'au moins les Femmes se mettent d'accord dans l'isoloir et au perchoir ?
- **Vendredi 25 juin :**
J'accuse les Femmes d'être les apôtres zélés du patriarcat.

Front Commun SDF Bruxelles-Flandre-Wallonie

Des nouvelles dans un prochain journal. Sachez que le Front édite un bulletin de liaison mensuel, disponible sur demande.

Dans le numéro 22, de janvier 99, il est question, en vrac : d'une rencontre entre la

police et le Centre pour l'Egalité des Chances, d'une formation Droit au logement à Liège, du SAMU social à Bruxelles, du centre d'accueil DAK à Antwerpen, des actions d'autoréquisition à Liège (Jonruelle I et II), Bruxelles (Kaputt), Leuven, Charleroi (Paradis des prix)...

c/o Jean
Peeters, 56
rue
d'Aerschot,
1030
Bruxelles, tél.
02-218.60.09,
fax 02-
218.20.97

La tête hors de l'eau. Les détresses sociales en Belgique.

Abraham Franssen et Thomas Lemaigre

Petite Bibliothèque de la citoyenneté. Éditions Vie ouvrière, novembre 1998.

(présentation dans Coulisserie s/n, de Flora, décembre 98)

Ce petit livre analyse des témoignages recueillis par les travailleurs sociaux de la Mutualité chrétienne.

Quelle est la trajectoire de vie des personnes qui, après un accident ou une maladie de longue durée, basculent dans l'isolement, la précarité ou l'exclusion ? La maladie ou l'accident ont-ils été l'élément déclencheur ou n'ont-ils été que l'expression de tensions accumulées ? Et comment ces « assistés sociaux » perçoivent-ils les institutions dont ils dépendent ?

Comme l'écrit Isabelle Lenain-Hack, responsable du Service social des Mutualités dans « En Marche » (19/11/98), « *Cet ouvrage témoigne de la violence du fonctionnement de notre société mais propose aussi des pistes d'actions pour les travailleurs sociaux, les intervenants médico-sociaux, les enseignants, les femmes et les hommes politiques* ».

Une pièce de plus à verser au dossier des réformes à introduire dans les actions et les politiques sociales.

Témoignage d'une mère

Khadija
Ounchif

Mon fils a fréquenté l'école Marcel Tricot en 1996-1997. Lors de son inscription, j'avais insisté sur son problème de décrochage scolaire afin que l'on me prévienne dès la première absence.

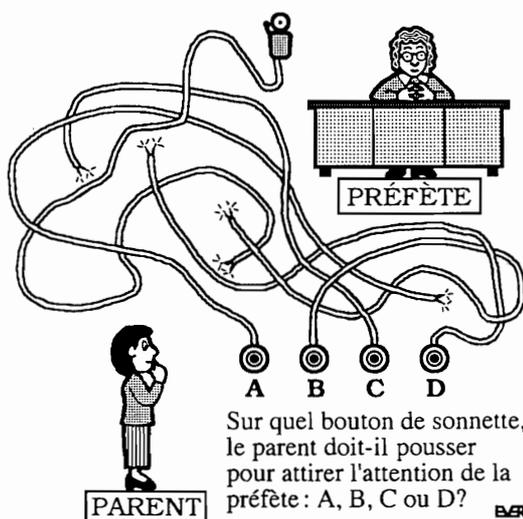
J'ai reçu un premier courrier la veille des vacances de Toussaint, deux mois après la rentrée qui disait que mon fils avait manqué x jours d'école. Lorsque j'ai demandé des explications au Proviseur, il me dit qu'il ont eu des problèmes avec le programme ordinateur établi par la communauté française.

Au mois de mai, j'ai alors écrit une lettre à la Préfète en expliquant avec le plus d'objectivité possible la situation et je proposais une réunion afin de pouvoir, ensemble, faire quelque chose.

N'ayant pas de réponse un mois plus tard, je me rendis à l'école, fut reçue par le Proviseur, et quelle ne fut pas alors ma stupéfaction de l'entendre m'annoncer d'un air très calme que, vu le nombre de jours d'absences, il était obligé d'exclure mon fils de l'école !

Peut-on encore parler d'école lorsque les professeurs s'absentent autant que les élèves, que ces derniers n'ont pas de cadre d'apprentissage et de suivi respectable, que la réglementation est tout à fait inadaptée, voire même inhumaine, et que lors des interviews télévisées, la Préfète ose dire que les parents ont démissionné alors que l'école refuse elle-même le dialogue et qu'elle ne respecte pas ce qu'ils ont à dire...

Si c'est le cas, que faire ?



Après discussion, nous nous sommes mis d'accord pour que l'école me provienne dès la prochaine absence de mon fils.

Deux mois plus tard, je reçus une lettre qui m'annonçait que mon fils avait manqué x jours.

Aberrant ? Oui, Mais il n'y a pas que cela. J'ai voulu voir les professeurs de mathématique et de français à la première réunion de parents, mais seul celui de formation pratique était présent, et cela fut de même à la deuxième réunion des parents.

Durant cette année, je me suis souvent rendue à Marcel Tricot et j'ai pu observer pas mal de dysfonctionnements liés à l'organisation et au manque de personnel.

Témoignage d'une artiste minimexée

Beaucoup de chômeurs ignorent les problèmes de certains artistes, alors que ce métier est, comme tous les autres, un métier de « travailleur », qui demande de la persévérance et de la motivation. Les acteurs culturels ne sont pas uniquement des amuseurs publics. Certains d'entre eux (et c'est mon cas) sont davantage engagés dans la vie sociale et essaient par leur art de venir en aide aux camarades démunis, chômeurs, SDF, sans-papiers, prisonniers, malades, handicapés... Ce « travail » n'est pas rémunéré bien sûr !

Dans une société autre que la nôtre, cela serait normal, mais dans ce monde où bien peu de gens se sentent concernés par les problèmes des autres, seule la solidarité peut nous aider à quitter ce cercle vicieux.

Les artistes non médiatisés restent dans l'ombre et doivent se débrouiller seuls face à d'énormes problèmes d'organisation, d'investissement (matériel, instruments, locaux...) et de déplacements, d'où... précarité et aucune possibilité de prendre des initiatives, puisque tout est payant et dicté par le profit !

Pour vivre décemment (et sans aucune prétention à quoi que ce soit), il faut d'abord se vêtir, boire et manger comme n'importe qui (mais pas n'importe quoi, restrictions obligent !), payer le loyer, les factures (eau, gaz, électricité, assurances, téléphone...), sans compter les soins de santé... et avec quoi ? Avec les 21.000 FB de base du CPAS ? Sans possibilité aucune d'augmenter ces revenus, puisque le minimexé ne peut bénéficier que d'un supplément de 10.000 FB par an (même pas 1000 FB par mois !) s'aris être poursuivi pour travail au noir !

Les artistes doivent, non seulement posséder, entretenir et renouveler leur matériel, mais sont obligés de téléphoner et de se déplacer constamment pour prendre des contacts avec les organisateurs de spectacles et assurer leur propre publicité, puisque tout est à leur charge (journaux, affiches, photos, invitations, photocopies, fardes de presse...). Les organisateurs, eux-mêmes accablés sous les taxes, louent leurs salles, faute de pouvoir les remplir eux-mêmes. Dans le cas contraire, ils prennent au moins 50 % de la recette ou d'office un minimum de X FB au cas où la salle ne serait pas remplie. De plus, très méfiants vis-à-vis des artistes non médiatisés (c'est-à-dire peu

connus), certains n'engagent que des « têtes d'affiche » pour rentabiliser les salles.

Quant aux médias, ils ne se déplacent plus pour « découvrir » et « lancer » des « talents » ! Par contre, ils remplissent leurs colonnes par des Johnny Halliday et autres Céline Dion à la mode parce que ça fait vendre leur journal.

Si nous ne faisons rien pour changer cette politique culturelle qui n'a aucun sens et qui n'octroie aucun subside à de courageux « petits lieux » (cabarets, ASBL, sans autre budget que leurs propres deniers) qui programment des artistes sans ressources (comme c'est mon cas aujourd'hui, malgré 25 ans de carrière), notre patrimoine et notre culture populaire vont disparaître peu à peu.

Dans d'autres domaines artistiques que le mien (qui est littéraire et musical), les problèmes sont les mêmes (peintres, poètes, écrivains, photographes, artisans) d'où... une plus grande collaboration entre artistes de toutes disciplines est indispensable à notre survie !

Même les maisons de retraite qui pourtant revendiquent des spectacles divertissants et de qualité ne reçoivent pas de budget pour ce genre d'activités. Les maisons de retraite qui engagent des « pro » ne peuvent compter que sur la compréhension des artistes qui acceptent ou non... un simple défraiement pour leur déplacement. Pourtant, il y a une réelle demande !

Conclusion : En tant qu'artiste minimexé, il faut être particulièrement motivé au sens social le plus large, pour accepter de « prester » dans ces conditions. En ce qui me concerne, je le fais volontiers bénévolement, puisque je ne dissocie pas le social du culturel, mais cela ne me nourrit pas et je suis obligée de recourir au CPAS. Si mes activités artistiques me permettaient d'ajouter un « plus » au minimex, je pourrais davantage investir et... avancer dans mon propre domaine.

Vivre dans la dignité et la justice demeure le minimum à accorder à tout citoyen mais là où seul compte le profit, que peut-on espérer ?

*Irène Depreter,
2-7 rue
Plattestein,
1000 Bruxelles
(Irène
Deneuveille,
auteur-
compositeur-
interprète)*

*(1) NDLR :
selon nos
informations, il
est possible
pour un
minimexé
d'accepter un
travail
complémentaire,
déclaré, via le
CPAS, qui peut
lui assurer un
supplément
d'environ 6000
FB par mois.*

Agiissons contre la spéculation financière

I. Quand l'argent appauvrit la majorité des citoyens et enrichit une minorité

- 1500 milliards de dollars sont échangés chaque jour sur les marchés financiers des devises. Ce volume correspond au total de la dette à long terme de tous les pays du tiers monde.
- 80% de l'ensemble des transactions concernant des opérations de "carrousel", c'est-à-dire des opérations d'achat suivi de revente, se font dans un délai de moins de 7 jours et plus de 40% se font dans les 2 jours, voire moins.
- 90 millions de pauvres, soit deux fois plus qu'aujourd'hui, c'est ce à quoi l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines peuvent s'attendre si leurs activités économiques chutent d'environ 10% (Estimation de la Banque Mondiale in Financial Times, 28/09/98, p4).

La spéculation financière, qui permet des profits élevés à court terme, décourage l'investissement des capitaux dans une économie plus humaine.

Cette campagne est notamment relayée par : Action Vivre Ensemble/ Entraide et Fraternité, ACi, ACRF, Appel des 600, Le Beau Mur, CADTM, Caritas (CF et SI), CASI-UO/COFTeN, CIL, CNCD, CSC, CETRI, CJC, Collectif Solidarité contre l'exclusion, COLUPA, Communautés de Base Wallonie-Bruxelles, CREDAL, Equipes Populaires, FIAN, FGTB Wallonne, Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, GRESEA, Inter-Actions Brabant Wallon, Justice et Paix, Kairos, Magasins du Monde-Oxfam, MOC, le Monde selon les Femmes, Oxfam-Solidarité, La Poudrière/Emmaüs, Réseau Financement Alternatif, SITNS, Solidarité Mondiale, Solidarité Protestante, Solidarité Socialiste, Vie Féminine, Volens

II. La spéculation financière : deux mots qui font trembler le monde

Spéculer, c'est prendre délibérément un risque supplémentaire en achetant ou en vendant un bien afin de profiter d'un changement favorable présumé du prix du bien. On peut spéculer sur un hangar de pommes de terre mais aussi sur des actions de société, les taux de change des

monnaies, les taux d'intérêts, le montant de l'indice boursier, etc.

La spéculation est née avec le capitalisme marchand au 16e siècle, mais elle a pris des formes différentes au cours du temps. Il y a une vingtaine d'années, les transactions d'échanges de monnaies étaient encore à 80% en relation avec l'économie réelle et servaient à financer les investissements et le commerce. Il restait 20% pour les transactions spéculatives. Depuis les années 80 émerge la domination d'un capitalisme financier. Les échanges sont à 97% spéculatifs et ne servent pratiquement plus du tout à financer les besoins du marché.

III. Qui se cache derrière la spéculation financière ?

1. Les acteurs de premier rang : les gestionnaires de fonds de placement

La spéculation s'appuie sur des opérateurs financiers très influents, principalement anglo-saxons et japonais. Ils sont environ 200 à donner le ton des mouvements de capitaux et à faire ou défaire les monnaies et les économies. Ils placent les capitaux d'investisseurs institutionnels aussi divers que des caisses de retraites, des compagnies d'assurances, des fonds de pension et autres fonds de placement collectifs (sicavs etc).

Les noms les plus souvent évoqués sont ceux de Georges Soros (fonds Quantum), Merrill Lynch, Fidelity Investments. Ce dernier est le numéro un des gestionnaires de fonds de placement, il exécute près de 100.000 opérations par jour pour un montant avoisinant les 75 milliards de FB. Chaque mouvement (achat, vente) de ces fonds risque d'engendrer, par sa force financière et par l'effet d'entraînement qu'il a sur d'autres plus petits porteurs, des déstabilisations des monnaies ou des bourses (qui peuvent aller jusqu'au krach boursier).

Parmi les acteurs de la spéculation financière, les fonds de pensions occupent une place croissante. Celui des travailleurs du secteur public californien (Calpers), par exemple, occupe la troisième place mondiale avec 1 million de membres et 5.000 milliards de FB d'actifs. En Europe, surtout en Grande-Bretagne, ils avoisinent les 70.000 milliards de

FB. Des formules de plus en plus attractives - mais de plus en plus risquées - sont proposées.

2. Les acteurs de deuxième rang : les décodeurs des marchés financiers

Agences privées de conseils et de cotation de valeurs boursières, elles se nomment notamment Moody's and Moody's ou Standard and Poor. Très influentes, elles collectent les informations et les données sur tout ce qui peut se vendre ou s'acheter en bourse (actions de sociétés, emprunts d'Etat, devises, etc.) et établissent "le bulletin de classe" de ces produits appelés "rating" (ils attribuent une note de AAA à D qui se fonde sur une analyse de solvabilité et de profitabilité des emprunteurs). Elles fournissent donc aux marchés financiers et à leurs acteurs (courtiers, agents de change, etc.) les outils d'appréciation qui leur permettent de placer leur argent.

IV. Des effets dévastateurs

De plus en plus, certaines entreprises augmentent leurs profits aux dépens des travailleurs. Qu'il s'agisse des ouvriers de Volkswagen Forest, des petits paysans des Philippines confrontés aux grandes plantations industrielles ou des enfants-esclaves dans les manufactures chinoises ou thaïlandaises, ils sont tous concernés.

Vu les bénéfices très élevés qu'offre la spéculation financière, les principaux actionnaires contraignent leurs entreprises à toujours accroître leur rentabilité. Aussi, elles placent leurs capitaux en bourse au détriment d'un investissement dans la production. Ou encore, des usines rentables sont délocalisées si elles peuvent coûter moins cher ailleurs (Renault Vilvorde). Les salaires, les conditions de travail, les emplois sont sacrifiés... accentuant le fossé entre riches et pauvres, entre spéculateurs et chômeurs, entre le Nord et le Sud.

V. Freiner la spéculation financière, c'est possible

Pour combler les défaillances du système économique, les pouvoirs publics belges et européens ont un rôle important à jouer. Ils peuvent entre autres recourir à un instrument

fiscal comme l'application d'une taxe sur les transactions financières (exemple la **taxe Tobin, Spahn** ou encore celle instaurée par les Chiliens "encaje"). Cette taxe permettrait d'une part de limiter les effets dévastateurs de la spéculation financière en général et de la spéculation sur les devises en particulier et, d'autre part, de dégager des ressources financières pour les consacrer au développement social.

Pour décourager à la base la spéculation financière, les pouvoirs publics doivent cesser de favoriser fiscalement les revenus du capital par rapport à ceux du travail. En effet, entre 1980 et 1993, l'impôt sur le travail pour l'ensemble de la Communauté européenne a augmenté d'environ 20%. Par contre, l'impôt sur le capital a diminué de plus de 10%.

Une telle mesure de taxation du capital devrait notamment s'appliquer aux « centres de coordination ». Ces centres destinés aux multinationales basées en Belgique constituent actuellement de véritables paradis fiscaux au sein même de notre pays.

Les pouvoirs publics peuvent soutenir et stimuler, par des incitants fiscaux, des initiatives dans le domaine d'une économie solidaire. Celle-ci développe des actions où l'économie est au service d'un développement social et écologique. Divers pays ont déjà innové en ce sens par voie d'incitant fiscal, notamment dans le cadre des fonds « verts ».

En tant que personne libre et responsable, je peux essayer de mieux comprendre les mécanismes et les enjeux de la spéculation financière. M'interroger sur les placements financiers que je fais ou que fait ma banque en mon nom. Mais aussi sur l'impact d'une épargne pension individuelle sur l'avenir d'une solidarité intergénérationnelle. Poser des actes au quotidien afin de soutenir une économie au service des hommes et des femmes. Un réseau d'associations « Action contre la spéculation financière » s'est mis en place. Dans chaque région, des soirées de formation et de débats sont organisées, rejoignez-les !

Je peux aussi poser un acte politique en écrivant aux différents partis et ministres concernés. Je peux photocopier et envoyer la lettre ouverte au verso.

Les élections belges - législatives et régionales - et européennes approchent ; nous sommes chaque jour interpellés par l'augmentation de la pauvreté et du chômage dans notre pays ainsi qu'en Europe. En tant que citoyen, citoyenne responsable, j'irai voter en juin et j'aimerais savoir quelles sont les initiatives et engagements pris par votre parti, vis-à-vis de la Belgique et de l'Europe sur les points suivants :

1. Pour une taxation des mouvements financiers spéculatifs.

Il est anormal et immoral que les opérations - et en particulier les gains - de la spéculation financière ne fassent l'objet d'aucune véritable régulation. Différentes formes de taxation ont été proposées (Tobin, Spahn ou encaje.)

2. Pour un contrôle démocratique des institutions financières.

Il est urgent de mettre en œuvre une politique économique qui ne soit plus déterminée par les contraintes de la spéculation financière et qui vise à rétablir l'emploi et à maintenir une forte protection sociale. Cela implique une plus grande transparence des opérations financières et le maintien d'une autonomie de la politique économique européenne. Celle-ci doit orienter les politiques de la Banque centrale européenne comme des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le FMI (Fonds Monétaire International) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique).

3. Pour favoriser les revenus du travail par rapport à ceux du capital financier.

Si l'on veut décourager à la base la spéculation financière, il faut cesser de favoriser fiscalement les revenus du capital par rapport à ceux du travail. Cela suppose un cadastre des fortunes, la levée du secret bancaire, une révision des incitants fiscaux pour l'épargne-pension privée, une taxation des plus-values financières ainsi que la suppression de toutes les formes de paradis fiscaux (notamment des centres de coordination pour les multinationales en Belgique).

4. Pour des incitants (par exemple fiscaux) afin de stimuler des investissements éthiques

Si l'on veut encourager des initiatives dans le domaine d'une économie solidaire, il importe d'attirer l'attention du public par un signal clair. Différentes pistes existent : diminution ou exonération du précompte mobilier sur les investissements en capital à risque dans des entreprises ou organisations des secteurs écologique et social, en ce compris l'aide au tiers monde; exonération des droits de succession sur ce type d'investissement,...

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer,
l'expression de ma plus haute considération.

A vos plumes, à vous d'agir ! Faites 6 photocopies et adressez-les à :

- Monsieur Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre, rue de la loi, 16 - 1000 Bruxelles.
- Monsieur Elio Di Rupo, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, Square de Meeûs, 23 - 1000 Bruxelles.
- Monsieur Jean-Jacques Viseur, Ministre des Finances, rue de la loi, 12 - 1000 Bruxelles.
- Monsieur Louis Michel, Président du PRL-FDF-MCC, rue de Naples, 41 - 1050 Bruxelles .
- Monsieur Philippe Maystadt, Président du PSC, rue des Deux Églises, 41 - 1040 Bruxelles.
- Madame Isabelle Durant, Secrétaire Fédérale ECOLO, rue du Séminaire, 8 - 5000 Namur.
- Monsieur Philippe Busquin, Président du PS, Bd. de l'Empereur 13 - 1000 Bruxelles

N'oubliez pas la date, l'en-tête, votre signature et votre adresse

Treize actions en vue d'un statut pour les artistes en Belgique

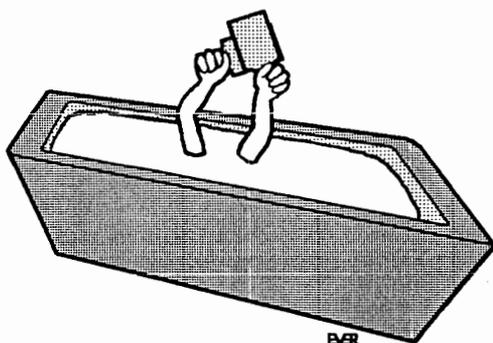
Rendez-vous chaque dernier samedi du mois, durant toute l'année 1999 et janvier 2000, à 15h à la place de la Monnaie, Bruxelles.

En l'an 2000, Bruxelles sera l'une des « Capitales européennes de la Culture ». Derrière cette vitrine, les artistes de notre pays seront-ils toujours sans statut ?

A l'approche des élections législatives de cette année, le monde artistique belge a décidé de se mobiliser pour rappeler publiquement la nécessité d'un changement et s'adresser au monde politique. Treize actions rassembleront des artistes - toutes disciplines et communautés confondues - chaque dernier samedi du mois sur la Place de la Monnaie à Bruxelles.

I. Symbole de la planche à pain

Les artistes dans le pétrin ont du pain sur la planche...



La planche à pain sera le support visuel et rythmique de toutes nos actions mensuelles à venir, le signe de ralliement à nos revendications. Affichez une planche à pain à votre fenêtre, suspendez une planche à pain à l'entrée de votre théâtre, centre culturel, atelier, galerie, domicile, etc...

Où que vous soyez en Belgique, promenez-vous avec une planche à pain de 15h à 16h le dernier samedi de chaque mois (30.1,

27.2, 27.3, 24.4, 29.5, 26.6, 31.7, 28.8, 25.9, 30.10, 27.11, 25.12... et le treizième en 2000 !). Et rejoignez-nous, de plus en plus nombreux, à la fin de chaque mois, Place de la Monnaie.

II. Remise symbolique des pétitions au Roi

La pétition, diffusée depuis plusieurs mois par le grrrAAI¹ a rassemblé près de 8000 signatures en faveur de nos propositions. Le samedi 30 janvier, la pétition a été remise au Palais royal par une délégation du grrrAAI, après une petite procession dans la drève Sainte Anne (Laeken), derrière la fanfare « JOUR DE FETE », qui s'est symboliquement dispersée à la rue des Artistes. Le texte de la pétition a été envoyé par courrier à tous les présidents des partis démocratiques.

III. Nous revendiquons

Pour l'ensemble des artistes et des travailleurs de la culture du pays :

1. le droit de créer et d'exercer nos professions non dans la précarité, mais dans le cadre légal d'un statut social et fiscal cohérent adapté à la réalité et à la diversité de nos pratiques.
2. la suspension de toutes les poursuites administratives aussi longtemps qu'une nouvelle loi créant un statut pour l'ensemble des artistes ne sera pas votée.
3. l'élaboration d'une vision culturelle à long terme en concertation avec les milieux artistiques de l'ensemble du pays.

Appel au soutien financier

Vous pouvez nous aider en versant votre contribution au compte **001-3195971-91** du GrrrAAI, 341, rue des Coteaux à 1030-Bruxelles.

*grrrAAI : —
ARTIESTEN
EN ACTION
ARTISTES IN
ACTIE — est
une association
de fait,
bilingue,
regroupant des
artistes de tous
horizons et de
toutes formes
d'expression
artistique. Elle
ne revêt aucune
couleur
politique.*

*341, rue des
Coteaux à
1030
Bruxelles; tél.
02-242.76.89,
Fax. 02-
242.77.32,
GSM. 075 -
77.35.73*

*(1) : voir
journal n°10,
page 37.*

...Actions

Croisade en faveur des cabines téléphoniques publiques

David
Lefébure,
condensé par
Ghislaine De
Smet.

Alors que l'augmentation des tarifs en vigueur dans les cabines publiques rend tout bonnement les nouveaux prix inabordables, le bouclier légal derrière lequel se retranche Belgacom, ainsi que le silence du Ministre des communications, me poussent à risquer la compréhension de la loi en matière de libéralisation de ce marché.



L'intention du législateur fut louable : il s'agissait de renforcer sans interprétation possible le price cap (qui oblige Belgacom à diminuer ses tarifs de 1% jusqu'en 2001).

Pourtant, les tarifs des appels émis depuis une cabine publique ont augmenté cette année de 67% aux heures de pointe et de 108% aux heures creuses (liste officielle (source Belgacom) des prix pratiqués dans les cabines publiques et projections jusqu'à 10 minutes de communication). L'obligation d'insérer la mixité du mode de paiement dans les cabines publiques (cartes à puces et pièces de monnaie) a obligé Belgacom à investir pour remplacer les cabines précédentes, ce qui a abouti à l'augmentation des tarifs pour tous ses utilisateurs. Belgacom avait pourtant jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour échelonner ses investissements en la matière et cet investissement n'était pas obligatoire pour les cabines déjà existantes...

Ceci est acceptable aux yeux de la loi, puisque que le calcul qu'a effectué l'I.B.P.T. mêle le service universel à l'ensemble des prestations de téléphonie vocale. Ainsi, par exemple, la diminution de 20,7% sur le prix des communications vers les Etats-Unis compense en partie l'augmentation du tarif dans les cabines publiques. Entendez : les mesures favorables profitent à quelques personnes au détriment de quatre millions huit cent mille utilisateurs des cabines, parmi lesquels nombreux sont ceux pour qui l'utilisation d'un poste fixe est encore un luxe.

On peut s'étonner que ce soient les utilisateurs des cabines téléphoniques qui doivent déboursier monnaie comptant, alors que les banques profitent d'un partenariat pour installer un guichet électronique en proposant, par exemple, le rechargement d'une carte proton. La collaboration du secteur bancaire avec Belgacom permet-elle une rentabilité suffisante, dès lors que nous pouvons légitimement penser que la technologie des cartes à puces profite principalement aux banques ?

Par ailleurs, la date du 1^{er} janvier 2002 nous invitera à utiliser les cabines au moyen d'euros comme pièces de monnaie. Le haut coût d'investissement derrière lequel se justifie Belgacom intègre-t-il l'adaptation à cette nouvelle monnaie, ou assisterons-nous à de nouveaux investissements produisant une nouvelle augmentation ?

Car enfin -et cela motive ma démarche citoyenne et solidaire en matière de télécommunications- les cabines sont encore nécessaires pour de nombreuses personnes. Parmi elles, des démunis, des étudiants.

J'ai donc diffusé la pétition ci-dessous :

« Par la présente, j'exprime le souhait que les précédents tarifs en vigueur dans les cabines publiques soient prioritairement rétablis. Que l'on assiste dorénavant à une politique tarifaire visant à aligner les prix des communications émises au départ des cabines publiques à ceux des postes fixes.

Et qu'enfin, l'on puisse recevoir des appels dans les cabines téléphoniques publiques. »

Signatures à envoyer à : David Lefébure,
Moensberg, 82, 1180 Bruxelles, Tel-Fax: 02 -
375.18.54, e.mail : david@linkline.be, [http://
surf.to/cabines-publiques](http://surf.to/cabines-publiques)

**Dernières nouvelles, le 10 février 99 :
Appel à la constitution d'une plate-forme
d'organisations**

Un «boum» côté visites au site [http://surf.to/
cabines-publiques](http://surf.to/cabines-publiques) et à la pétition qui s'y est
greffée émane depuis le « site du jour » choisi
par le Soir-en-ligne (<http://www.lesoir.com>,
rubrique internet).

Je rédige actuellement une lettre (postale) à
l'attention des différentes associations

susceptibles de se joindre à ce que le journaliste
a appelé « le front ». Estimant la correction du
volet législatif comme étant acquise, je crois
qu'il sera judicieux d'organiser une conférence
de presse commune où s'étayeront des
arguments au caractère social. Je ne peux
guère les inventer sans perdre de crédit; raison
pour laquelle je demande l'appui des
associations.

**APPEL AUX ORGANISATIONS QUI
REÇOIVENT CE JOURNAL :**

Si vous souhaitez participer à la
conférence de presse et à sa préparation,
prenez contact de toute urgence avec
David Lefébure.

Marchons... Marchez !, en mai – juin 1999



Info et
inscription
pour la
Belgique
auprès de
cocobarella@ii-
mail.com ou
Tel/fax 04-
3420158
Site du Réseau
européen :
[http://
www.mygale.org/
02/ras/
marches/](http://www.mygale.org/02/ras/marches/)

I. Le réseau européen des Marches européennes

Celui-ci souhaite mobiliser le plus de monde possible pour une **grande manifestation à Cologne le 31 mai 99** contre le chômage, la précarité, les exclusions et le racisme.

Dans ce but, de Prague, Luxembourg, Paris, Bruxelles et d'autres villes d'Europe, les Marches Européennes vont à nouveau prendre la route vers Cologne. Elles y rejoindront un Contre-sommet qui du 3 au 7 juin, tiendra des débats critiques en regard de la politique de l'Union Européenne, pour une alternative à celle-ci.

Ensuite, un camp de deux semaines fera le pont entre le sommet de l'Union Européenne et celui du G8 avec, au programme, actions et manifestations diverses. Pour préparer cette mobilisation, un congrès a été organisé les 23 & 24 Janvier 1999 à Cologne (voir ci-dessous).

Les Marches Européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions ont commencé en 1996 à mobiliser dans toute l'Europe et ont réuni, après deux mois de marche à travers toute l'Europe, 50 000 personnes à Amsterdam. Depuis, un réseau international permet la diffusion par E-mail des informations sur les actions et mouvements sociaux qui luttent dans chaque pays contre la précarité et l'exclusion.

Revendications

1. le droit à un travail rémunéré;
2. un revenu d'existence garanti individuel qui permette à tout individu vivant en Europe de vivre dignement;
3. pour une réduction immédiate, massive et coordonnée du temps de travail avec embauches correspondantes, sans perte de salaire, sans flexibilité;
4. contre le travail forcé et le travail à temps partiel obligé, contre le travail des enfants,

contre le dumping salarial et social.
Bref, pour un partage équitable du travail et des richesses.

Conférence de Cologne (23-24.1.99)

Le Réseau des Marches Européennes relève la proximité d'esprit entre les combats contre toutes les formes d'exclusion, celle des sans-abris et des handicapés, des femmes et des chômeurs, des immigrés et des réfugiés. C'est pourquoi il souhaite que cette conférence permette de débattre de l'unification de ces revendications à l'échelle européenne, des possibles actions communes, d'une connexion plus forte des différents mouvements sociaux, syndicaux, antiracistes, féministes et écologistes.

Il souhaite aussi à cette occasion pendre contact avec les initiatives qui sont principalement articulées sur la préparation des actions contre le Sommet économique mondial. La conférence était ouverte à tous ceux qui veulent s'investir dans la préparation de ces activités. Ainsi des représentants de l'initiative « caravane intercontinentale » étaient présents.

Contre-sommet de juin 99

Comme déjà à Cardiff, Amsterdam et auparavant, parallèlement au sommet de l'Union Européenne, aura lieu un Contre-sommet alternatif : divers mouvements et regroupements sociaux, antifascistes et antiracistes se verront offrir une somme d'exposés, groupes de travail et forums de discussion sur les thèmes de l'exclusion, la pauvreté, l'handicap, l'homosexualité, l'écologie, le développement, la paix, la question femme, la démocratie...

II. La caravane intercontinentale contre la mondialisation

Par rapport à l'évolution inquiétante de l'agro-business (OGM, brevetage du vivant, Terminator ...), **une initiative du KRRS**, le plus gros syndicat de paysans en Inde (10 millions d'adhérents), fournira une occasion de frapper l'imagination collective des européens, de faire converger des luttes et préoccupations particulières vers une vision plus générale.

Du 22 mai au 20 juin 1999, 500 paysans indiens veulent venir en personne, parler aux européens et à leurs organisations populaires, manifester devant les centres du pouvoir (institutions politiques, financières et internationales, entreprises multinationales), faire savoir que la mondialisation « libre » échangiste est en train de les tuer littéralement et qu'ils ont un autre projet qu'ils entendent défendre. Les représentants d'autres mouvements du Sud vont les rejoindre. En Europe, ils rencontreront toutes sortes d'organisations et participeront aux grandes mobilisations contre les sommets de l'EU et du G8 à Cologne.

Le parcours de la caravane passera par les Pays-Bas (22-26 mai), la Belgique et l'Angleterre (deux groupes distincts les 27-31 mai), la France (du 30 mai au 2 juin et du 05 au 07 juin, du 10 au 14 juin), l'Italie (du 02 au 07 juin), la Suisse (du 08 au 14 juin), l'Allemagne (du 06 au 07 juin et du 14 au 19 juin), la Pologne (du 31 mai au 03 juin) et la Tchéquie (du 03 au 06 juin).

Leur forme d'action se veut une rupture spectaculaire avec les modes d'expression politique habituelles qui correspondent bien à la gravité de la situation. Dans des centaines de villages un leader paysan laissera son champ pendant un mois. Le village se cotisera (et se cotise déjà) pour payer la somme énorme du billet d'avion, car ces paysans savent désormais que leur survie se joue au niveau international.

Ils sont en effet conscients que les accords internationaux signés à l'OMC et ailleurs, menacent la survie d'une grande partie de la population mondiale. La caravane sera bien plus qu'un très fort « coup médiatique ». Elle est une sorte de quête, un appel direct et dramatique pour toucher au coeur des milliers de personnes.

Objectifs du projet

1. porter le message politique directement auprès des gens en Europe (mobilisation opinion publique) ;
2. encourager un engagement durable du plus grand nombre pour un autre projet mondial, à travers la préparation et la réalisation des actions (alternative politique) ;
3. attirer l'attention des média locaux, nationaux et internationaux sur le contenu politique du projet ;
4. préparer le terrain (en Europe et ailleurs) pour les journées mondiales d'action durant la troisième conférence ministérielle de l'OMC, fin 1999 (échéance suivante !) ;
5. promouvoir les contacts et la coopération entre les organisations (d'Europe et des autres continents) impliquées dans le projet (réseau transnational) ;
6. promouvoir l'action non-violente et la désobéissance civile comme moyens d'action politiques.

Cibles

1. Les politiques mondiales : réunion du G8, sommet de l'EU, OMC, Commission de l'EU, parlements, etc. ;
2. Les multinationales, le capital transnational et leurs lobbies (Table Ronde Européenne, Europabio, etc.), les centres financiers (les Bourses, la City, la Banque Centrale Européenne, etc.) ;
3. L'agro-business, les biotechnologies, le brevetage du vivant, la « révolution verte » à Parlement Européen, Europabio, Novartis, Monsanto, Nestlé, etc. ;
4. La dette du tiers monde ;
5. Le militarisme et le nucléaire.

Aspects pratiques

Le coût de ce projet est énorme tant au point de vue financier que logistique et humain. En Europe de nombreux comités locaux se sont déjà mis en place afin d'accueillir cette caravane. Parmi eux l'AMP (précurseur dans le soutien en Europe), des centres sociaux, les

Contact :
**Comité Local
pour la
Caravane
Intercontinentale
1999.**
Réunion tous
les jeudis à
18h30 au
Centre Social,
rue de la
Victoire 167,
1060 Bruxelles.
Tél.
02.539.04.55,
E-mail :
icc99Belgique@
altern.org

ACTIONS

mouvements déjà créés contre l'AMI, des comités ATTAC, Reclaim the Street (UK), etc. En Belgique le comité d'accueil est composé du Comité Chiapas Bruxelles et du Collectif Sans Nom, et est soutenu par le CADTM, OXFAM solidarité, For Mother Earth, Entraide et Fraternité, ainsi que d'autres associations et personnalités.

Nous recherchons le plus grand nombre de soutiens, tant pour les aspects pratiques que pour la sensibilisation de l'opinion publique dans les mois qui viennent. Vous aussi pouvez nous aider de différentes manières :

- **soutien moral** (nom de l'organisation ou de la personne qui déclare formellement soutenir le projet);

- **soutien financier** (un budget peut vous être transmis sur simple demande), parrainage d'un ou de plusieurs membres de la caravane (1000 FB permettent de couvrir les frais d'une personne par jour, en ce compris les transports, visas, nourriture, logement);

- **contacts institutionnels ou politiques** pour régler différents problèmes tels que l'obtention des visas de tous les membres de la caravane à avis aux parlementaires verts européens;

Rendez-vous

le 13 mars à 20h au Centre Social (voir plus haut): fête de soutien à la Caravane Intercontinentale.

III. Marche pour le désarmement nucléaire

*Rens. et inscriptions :
For Mother Earth International,
Lange Steenstraat,
16 D - 9000 Gent ; tél/fax : 32.9.233.84.39 ;
e-mail : international@motherearth.org*

Organisée par For Mother Earth, **du 15 au 30 mai 99**, de La Haye (Cour Internationale de Justice des Nations Unies) vers Bruxelles (Siège de l'OTAN).

For Mother Earth est un réseau international qui se bat depuis des années pour le désarmement nucléaire. Il a organisé de grandes marches à travers les Etats-Unis, vers Tchernobyl, etc., dans les années 80.

Revendication en 1999 : démarrage immédiat de négociations multilatérales pour un traité bannissant toutes les armes nucléaires à partir

de l'an 2000.

Objectif : 2000 marcheurs. Comme les organisateurs ont eu vent des mobilisations sus-mentionnées, ils ont tout de suite proposé de « fusionner » à Bruxelles avec la Caravane intercontinentale qui campera avec eux en face de l'OTAN (du 27 au 30 mai).

Les uns participeront aux actions des autres, tous mangeront végétarien grâce à l'efficacité légendaire du Rampenplan Collectief... et une partie des troupes se dirigera ensuite vers Cologne, le 31 mai !

« Terre d'Avenir » : une grande fête de la solidarité à Nivelles, le 20 mars 1999

« Terre d'Avenir » est une grande manifestation d'éducation au développement et de sensibilisation aux inégalités et aux exclusions au Nord comme au Sud de la planète. Cette fête est organisée par le Collectif Inter-Actions.

Le parcours « Terre d'Avenir »

Des centaines de kilomètres parcourus autour de la Collégiale de Nivelles par des centaines de jeunes et d'adultes. A pied, en patins à roulettes, en planche à roulettes...

Participer au parcours et à la fête de la solidarité et récolter ainsi des sacs de haricots en échange de tours de la Grand'Place. Des sacs de haricots qui serviront, tout au long de la journée à rééquilibrer la balance Nord-Sud. Ainsi, les jeunes vont exprimer ici en courant une solidarité concrète avec les jeunes du Tiers Monde.

Le lieu choisi pour toucher le passant, la grand-place, un samedi, jour de marché, est un espace public visible et ancré dans la cité. Il y aura des stands montrant la diversité des engagements pour la construction d'un monde plus juste.

Autour du parcours : la fête de la solidarité

1. La balance de la solidarité Nord-Sud

Un système, de 4 mètres de hauteur, est alimenté par des haricots de la solidarité qu'une personne fait monter en pédalant pour qu'ils se déversent dans la balance.

Ces haricots seront apportés par le public présent sur la Grand'Place selon trois modalités :

- **des commerçants du marché et des magasins** donnent des sacs de haricots de la solidarité aux clients ;
- la participation aux activités ludiques présentes dans **différents stands** donnent droit à des sacs de haricots ;
- les participants au **parcours** acquièrent un sac de haricots à chaque tour effectué ;

Le Collectif Inter-Actions

Créé en 1996, Inter-Actions réunit des membres d'Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) ou d'associations, ainsi que des bénévoles désireux de s'impliquer, en Brabant wallon et environs, dans des actions coordonnées de sensibilisation aux différents aspects des relations Nord-Sud. Le Collectif entend promouvoir un fonctionnement en réseau et créer ainsi des synergies entre animateurs, bénévoles investis dans des actions d'éducation au développement.

Le collectif Inter-Actions veut sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement, l'amener à mieux comprendre, analyser, critiquer son environnement, l'amener à un autre regard, cette attitude pouvant déboucher sur une prise de conscience qu'il a une place et un rôle de citoyen-acteur à jouer dans la société.

L'accent est mis sur la prise de conscience

- des causes du mal-développement dans le Sud,
- des interdépendances croissantes entre le Nord et le Sud,
- des mécanismes communs aux crises structurelles qui minent les différentes régions de la planète,
- de la nécessité de s'engager dans des relations Nord-Sud équilibrées.

Organisations membres : ADRAI, CGE, CNCD, Échos Communication, Entraide et Fraternité - Vivre Ensemble, Fondation Ryckmans, « Annoncer la Couleur » - « Les Gens d'abord », Magasins du Monde Oxfam, Max Havelaar, SLCD, Solidarité Eau Sahel, Solidarité Mondiale, Solidarité Socialiste, Vétérinaires Sans Frontières.

- les participants au jeu « **questions pour un champion de la lutte contre les exclusions** » reçoivent, pour les réponses correctes un(des) sac(s) de haricots de la solidarité. Des questionnaires de niveaux de difficulté variables (« facile », « moyen », « difficile ») seront distribués. Ces jeux-questionnaires, conçus à partir des questions élaborées par les différentes associations et ONG participantes, permettent d'appréhender, de façon ludique, le thème de la lutte contre les exclusions. Les participants reçoivent une carte à l'accueil leur indiquant les différents endroits (stands, expositions, spectacles) où se trouvent les réponses au questionnaire.



2. Les stands d'animation et d'information

- Commerce équitable et éco-consommation
- Spéculation financière et financement alternatif
- Sécurité alimentaire et agriculture de qualité
- Droits humains et droits des peuples
- Migrations et développement
- Exclusions au Nord, Exclusions au Sud

3. Musique et théâtre

- Deux groupes musicaux africains se produiront respectivement de 11h15 à 12h15 et de 16h à 17h.
- Des pièces de théâtre explicitant de manière pédagogique et dynamique la problématique

de la dette, du commerce équitable, des migrations, de l'exclusion... A choisir entre : « L'Héritage » (Copion), « Commerce Amer » (Théâtre des Rues), « L'Effet Boomerang » (Théâtre des Aragnes), « Chiloé » (Copion), « Comment s'en sortir » (Pépité), « Chômages, une comédie ? » (Transquinquennial), « Jean et les gens » (Pépité), « Adieu l'Europe » (Copion), « Y a plus d'argent dans le mur » (Rossignol), « Les femmes des Mosaïques ».

4. Des expositions

« Défaut de fabrication »

Magasins du Monde – Oxfam

Emploi, chômage, conditions de travail : images défilant au rythme effréné de l'économie mondialisée au Nord comme au Sud de la planète. Clause sociale, commerce équitable, codes de conduite et économie sociale... Quel rôle le consommateur-citoyen peut-il jouer ?

« Monde en marge, monde en marche »

Entraide et Fraternité - Vivre Ensemble

Comment, malgré des manques énormes et des situations parfois extrêmes de pauvreté, des groupes à la marge de notre société se mettent-ils en marche ?

« Terra

Terre sans paysans - Paysans sans terre »

Frères des Hommes

Exposition reprenant des oeuvres du célèbre artiste-photographe brésilien Sébastiao SALGADO et retraçant la lutte du Mouvement des Paysans Sans Terre du Brésil.

« Spéculez, spéculez... il en restera toujours quelque chose »

CNCD

Une exposition qui analyse l'impact de la spéculation financière sur le Nord comme le Sud de la planète et qui propose des pistes alternatives.

Une exposition « Max Havelaar »

qui est actuellement en chantier...

Chômeurs : des citoyens à part entière ?

Le 8 février dernier, le CDDAS organisait une conférence de presse à Bruxelles, pour faire entendre son point de vue, le jour même où l'article 79, nouvelle mouture, allait être voté. De nombreux journalistes et membres d'organisations sympathisantes étaient présents. **Valérie Vreeswijk, Frédéric Lardinois et Caroline Quaden** ont pris la parole au nom du CDDAS. **Jean-Paul Brilmacker** a exprimé le point de vue de la Ligue des Droits de l'Homme, qui soutient l'initiative. Nous reprenons ci-dessous quelques extraits de la conférence de presse; pour de plus amples détails, vous pouvez contacter directement le CDDAS, dont les coordonnées sont reprises ci-contre.

Deux catégories de citoyens

Le texte de loi qui offre un cadre légal aux visites domiciliaires opérées par l'ONEm (cfr article 79

Le Collectif de Défense des Droits des Allocataires Sociaux

Le collectif s'est mis en place en décembre 98, après l'annonce de la légalisation des visites de contrôle au domicile des chômeurs, « visites » organisées par l'ONEm depuis de nombreuses années déjà. Notre collectif est un petit groupe de citoyens, composé de travailleurs et de sans-emploi, juristes, enseignants, artistes, travailleurs sociaux, étudiants, philosophes, métiers de l'image...

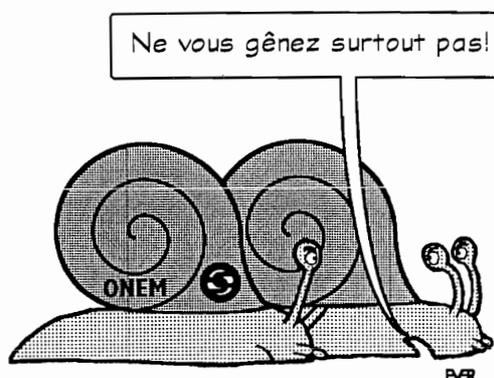
C'est spontanément que nous nous sommes retrouvés autour de cette même idée : si notre pays accepte légalement de soustraire une partie de sa population aux droits constitutionnels, qu'en est-il de la démocratie ? Indignés qu'une telle question puisse se poser, nous comptons utiliser les moyens démocratiques pour prendre part au débat politique, tout en restant politiquement indépendants, respectueux uniquement de la dimension humaine et de la vie quotidienne de tous.

(Présentation reprise dans la farde de presse distribuée le 8.2.99)

du plan belge pour l'emploi) constitue une atteinte grave aux droits que possède tout citoyen¹ : l'inviolabilité du domicile et la protection de sa vie privée. Ce faisant, cette nouvelle législation crée deux catégories de citoyens, les sans-emploi et les travailleurs.

Un travailleur peut accueillir chez lui un ami ou une amie, l'espace d'une nuit ou d'une année, voire d'une vie... Il s'agit là d'un acte d'amitié, d'amour ou de solidarité. Un sans-emploi ne peut poser ce geste, ce serait un signe de cohabitation. Les hommes et les femmes peuvent donc s'aimer sans vivre sous le même toit... à condition de ne pas être allocataire social.

Il ne peut exister qu'une seule et même loi pour tous les citoyens : en effet, le mandat de perquisition, délivré par un juge d'instruction indépendant, est toujours nécessaire pour pénétrer dans un domicile. Seul ce mandat peut garantir le respect de l'inviolabilité du domicile et de la vie privée, car il exige des indices sérieux qu'une infraction a été commise.



D'autres moyens pour dépister les fraudes

Les suspicions de fraudes doivent être examinées par les moyens traditionnels : une enquête de police débouchant, si le besoin s'en fait sentir et qu'un juge d'instruction la mandate, sur une perquisition.

La simple preuve du paiement d'un loyer et de ses charges par un allocataire social doit pouvoir suffire pour que son domicile privé le soit tout autant (privé) que celui d'un salarié.

*Collectif de
Défense des
Droits des
Allocataires
Sociaux
(CDDAS)
43, rue des
Anglais, 4000
Liège, tél. et
fax. : 04-
223.61.00, E-
mail : cddas@
yahoo.com.
Présentation :
Ghislaine De
Smet.*

*(1) art.15 de la
constitution et
art.8 de la
Convention
Européenne
des droits de
l'homme.*

ECHOS...

Les fameuses « preuves », acquises au cours des visites domiciliaires, que constituent les indices d'une présence masculine ou féminine ne disent rien, ne prouvent rien. Un sans-emploi qui paye son loyer et ses charges peut accueillir chez lui qui il veut, pour le temps qu'il veut.

Droit à l'activité, droit à la vie ?

En Belgique, une personne active sur trois est « au chômage »².

(2) Fin 1997 :

- 456.745 chômeurs complets indemnisés (CCI),
- + 56.000 jeunes en période d'attente,
- + 20.686 demandeurs d'emploi librement inscrits,
- + 40.000 personnes précaires (à charge des CPAS, ou travailleurs à temps partiel volontaire,
- + 121.087 CCI de plus de 50 ans,
- + 127.000 prépensionnés,
- + 10.117 chômeurs dispensés pour reprise d'études,
- + 20.767 chômeurs en formation professionnelle,
- + 7.916 chômeurs travaillant dans une ALE,
- + 805 en atelier protégé,
- + 184.435 temps partiels involontaires ou dispensés pour raisons familiales ou sociales...

Au nom de la « disponibilité active à un emploi qui n'existe plus », les sans-emploi se voient interdire toutes activités, par exemple :

- interdiction d'être actif au sein d'une association politique, sociale ou culturelle, sans dérogation ;
- interdiction de se déplacer à l'étranger en dehors des 24 jours de vacances annuelles;
- interdiction de faire des études autres que celles mentionnées par une liste... établie par les organismes compétents (!?) ;
- interdiction d'accueillir chez soi qui l'on veut, sous peine d'être surpris en délit de cohabitation... et condamné ;
- interdiction de refuser l'entrée de son domicile à un fonctionnaire qui a beaucoup de questions à poser... mais qui n'a pas de mandat de perquisition.

Trop peu d'argent pour vivre, mais trop pour mourir

Les difficultés financières (le minimex s'élève à 21000 FB par mois) empêchent de plus en plus souvent le sans-emploi de se rendre dans

le cabinet d'un médecin généraliste ou dans les rayons des supermarchés. Il devra donc se contenter de la médecine sociale et des restaurants du coeur.

Ainsi, la charité remplace le droit... sans que des voix s'élèvent pour dénoncer pareille discrimination, pareille injustice. Recevoir son dû, non comme un droit mais comme un cadeau, cela a un nom : humiliation. Et savoir que ces « cadeaux » ne sont rendus possibles que par la bonne volonté et la sensibilité de certains, ne rassure pas... loin de là !

Une nouvelle xénophobie est ainsi révélée : le chômeur est suspect, non pas à cause de ce qu'il fait, mais bien de ce qu'il est : un sans-emploi.

La dernière mouture de l'article 79

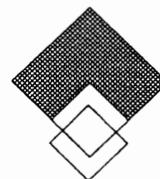
Suite aux débats initiés par le député Ecolo Thierry Detienne, les syndicats, plusieurs collectifs de défense des droits des chômeurs, la Ligue des Droits de l'Homme..., qui ont été relayés par une grande partie de la presse, les partis francophones de la majorité ont tenu à apporter à ce texte des modifications.

La dernière mouture, approuvée par les partis de la majorité et le gouvernement, semble adoucie. Elle préconise la convocation par écrit de la personne au bureau du chômage, au moins 10 jours à l'avance. Si le chômeur ne répond pas à la convocation, ou si des doutes subsistent, l'inspecteur pourra se présenter à son domicile pour une visite, moyennant l'accord écrit de l'occupant ou autorisation du président du tribunal du travail, en cas de refus.

L'ONEm pourra, cependant, s'il dispose d'éléments « sérieux et concordants » dont il ressort que la déclaration de situation familiale pourrait être inexacte, par dérogation à ce qui est précisé plus haut, introduire une demande auprès du tribunal du travail afin de pénétrer dans les locaux habités.

Ce texte n'est en rien rassurant. Même si, en principe, la procédure préconise la convocation au bureau du chômage, la visite « surprise » n'est en rien illégale. Il n'ôte en rien le caractère discriminatoire de la loi à l'égard d'une catégorie sociale, déjà fragilisée par ailleurs, et souvent peu encline à faire valoir ses droits face à l'organisme qui lui procure son seul moyen de subsistance.

Le contrat de citoyenneté



FORUM BRUXELLOIS
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ

Depuis que l'austérité fut érigée en programme politique, nous assistons à la démultiplication des facteurs de déséquilibre et d'incertitude ainsi qu'au raffermissement des tensions entre les intérêts partisans et l'intérêt général. La crise, l'inflation, la croissance (économique) ou la compétitivité, la stabilité monétaire, l'assainissement des finances publiques et le coût du travail sont autant de « slogans » utilisés ayant justifié des opérations chirurgicales sans anesthésie, orchestrées dans bien des domaines à commencer par celui de nos institutions.

L'effort à consentir fut loin d'être équitablement réparti, c'est pourquoi aujourd'hui, nous naviguons à vue dans un contexte fait de deux sociétés ayant chacune leur vitesse propre. Les risques d'affrontements débridés et au sens incertain contribuent au renforcement du discours sécuritaire ainsi qu'au dévoiement de la conscience des populations à rechercher au plus près le bouc émissaire, l'Autre, à sacrifier sur l'autel de la crainte et des lendemains désenchantés.(...)

A ce jour, les chemins du dialogue permanent entre les différentes composantes de notre société sont à refaire. Bien arpentés, ils promettent l'avènement durable de nouveaux mécanismes émancipateurs qui feront de la pauvreté une agression caractérisée à tout instant condamnée.

Appel à signatures : Le contrat de citoyenneté

Le Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté et ses 150 associations-membres ont rédigé un Contrat de Citoyenneté qui présente des propositions visant à éliminer les déséquilibres et incertitudes propres à notre société à deux vitesses. Ce contrat s'adresse donc directement aux décideurs politiques en cette veille d'élections, afin qu'ils en tiennent compte dans leurs programmes de gouvernement. Les formateurs des futurs gouvernements seront également sollicités et leur approbation également attendue.

SOUTENEZ NOTRE ACTION ET SIGNEZ L'APPEL, IL EN VA AUSSI DE VOTRE AVENIR !

Appel

Ce que nous demandons et exigeons (en résumé)...

1. Le rétablissement d'une réelle **solidarité** entre les diverses composantes de notre société.
2. La **redistribution** équitable de l'ensemble des richesses produites issue de l'économie réelle, des revenus du capital ou d'ailleurs encore.
3. La reconnaissance du principe de **co-responsabilité** sociale et environnementale des entreprises et des structures financières en matière de progrès social et d'élimination des mécanismes producteurs d'exclusion et de pauvreté.
4. La **promotion d'emplois** non discriminatoires éloignés de toute précarité salariale et statutaire ou caractérisés par des sous-conditions d'embauche, de travail et de licenciement. Parallèlement, nous réclamons l'élargissement du nombre d'activités socialement rentables liées à un **revenu décent**.
5. La sauvegarde des principes de solidarité contenus dans notre **sécurité sociale** et le rejet de toute forme de scission.
6. La **fin des politiques des minima**, estimant bon nombre de revenus de remplacement en commençant par le minimex, incapables d'assurer aux bénéficiaires une vie décente, conforme à la **dignité humaine**.
7. La **suppression de l'article 80** qui vise à sanctionner ou exclure du droit de chômage les chômeurs de longue durée.

Nous refusons de voir les plus démunis redevenir des populations suspectes et donc à surveiller. Pour ce faire, il faut entre autre promouvoir le retour à la corrélation entre la progression des revenus et salaires et l'indice des prix, ou le coût réel de la vie.

Envoyez votre signature + nom et adresse au Forum Bruxellois de lutte contre la Pauvreté, (adresse voir plus haut).

*campagne du
Forum
Bruxellois de
Lutte Contre la
Pauvreté
(composé de
150
associations),
40 rue Fernand
Bernier, 1060
Bruxelles,
tél.02-
348.50.93*

Flora Des femmes en recherche d'insertion interpellent les responsables politiques

Marie-Rose
Clinet,
secrétaire
générale du
Réseau Flora

Le 29 mai 1998, le Réseau Flora a rassemblé 150 femmes en recherche d'insertion et une cinquantaine de formatrices, de responsables d'associations et de personnes intéressées par la problématique de l'insertion socio-professionnelle. Le forum avait pour objectif de mettre en évidence ce que les femmes en recherche d'insertion apportent à la société et ce qu'elles en obtiennent en échange (voir le Journal du Collectif, n° 8 de mai-juin 98 et le n°9 de juillet-août 98).

Ce forum a débouché sur une série de constats et de revendications à communiquer au monde politique. D'où la mise sur pied d'une action visant, d'une part, à interpeller les principaux partis démocratiques sur les questions qui intéressent les femmes en recherche d'insertion et, d'autre part, à informer celles-ci sur les options des différents partis, afin de les préparer à voter en connaissance de cause en juin prochain.

(1) Pour infos complémentaires ou commande d'exemplaires du Forum de Flora rendant compte des contacts avec les différents partis (parution en avril) : Réseau Flora, Rue Bovy 7, 4000 Liège, tél. et fax: 04-253.24.15. ; e-mail: flora@skynet.be

I. Trois thèmes

Le Réseau Flora a décidé de travailler sur trois grands thèmes en veillant chaque fois à considérer l'impact sur la sécurité sociale des différentes mesures existantes ou à promouvoir.

Des groupes de travail francophones et néerlandophones, composés de formatrices et de femmes en recherche d'insertion membres ou proches du Réseau Flora, se sont donc formés pour étudier :

- le partage des emplois via le temps partiel et les pauses-carrière pour certain(e)s ou via la réduction généralisée du temps de travail ;
- les succédanés d'emploi (ALE, PTP, emplois Smet...);
- les nouveaux services à créer qui permettraient de développer de nouveaux emplois.

Il s'agissait de s'informer sur le sujet pour confirmer ou infirmer les intuitions venues du terrain, puis de définir une position commune à promouvoir. Parallèlement, des contacts ont été pris avec les principaux partis politiques démocratiques (pour les francophones : ECOLO, FDF, PRL, PS et PSC), afin d'obtenir des informations sur leurs réalisations et leurs projets dans les domaines étudiés.

II. Questions aux partis

Enfin, les groupes de travail ont rédigé des questions précises qu'ils ont posées aux présidents des cinq partis à mettre sur la sellette. Actuellement, ils étudient les réponses plus ou moins détaillées et plus ou moins désinvoltes qu'ils ont reçues. ECOLO, le PRL et le PS ont effectivement répondu au questionnaire. Le FDF et le PSC se sont contentés d'envoyer une abondante littérature contenant, paraît-il, les réponses aux questions.

En mars, des délégations des groupes de travail iront voir des représentants de chaque parti pour tenter de leur faire percevoir les effets de leurs décisions ou de leurs projets sur les femmes en recherche d'insertion et pour obtenir des précisions sur leurs intentions au cas où ils accéderaient au pouvoir après les élections de juin.



III. Diffusion des informations recueillies

La dernière étape avant les élections sera de publier les prises de position des différents partis¹ et de les diffuser parmi les femmes en recherche d'insertion présentes dans les formations. Les cours de vie sociale sont en effet une excellente occasion de sensibiliser les femmes à l'importance de voter à bon escient, plutôt que de se réfugier dans l'apolitisme ou l'antipolitisme. Le message vis-à-vis des femmes est qu'elles doivent elles-mêmes défendre leurs revendications et qu'elles ne peuvent pas laisser le champ libre à ceux qui

ont des intérêts diamétralement opposés aux leurs.

Le Réseau Flora et ses partenaires ne comptent pas en rester là. Lorsque les gouvernements seront formés, ils vont interpellier les ministres concernés (Emploi, Affaires sociales...) à propos des mesures qui leur tiennent à cœur et de celles dont ils ne

veulent à aucun prix. Ils prévoient aussi de maintenir la pression sur les partis politiques en suivant au moins une fois par an l'évolution de leurs bonnes (et de leurs mauvaises) intentions.

Il ne sera pas dit que les femmes en recherche d'insertion resteront sans voix !

Journée « La Bourse ou la vie »

organisée par le CADTM

samedi 13 mars, de 9h30 à 20h

VUB, aula Q, 2 Av. de la Plaine, 1050 Bruxelles

- 10h La dette du tiers monde (mondialisation, coût humain du néolibéralisme)
3 carrefours
- 14h Coût humain dans le monde
4 carrefours : Amérique latine, Afrique, Asie, Europe de l'Est
- 15h15 Résistances et alternatives (Brésil, Jubilé 2000)
2 carrefours
- 17h30 Mesures urgentes
- 19h Synthèse et perspectives de mobilisation

**Animations musicales
Garderie assurée**

PAF : 200 FB

(100 FB pour enfants de plus de 12 ans, étudiants, chômeurs, minimexés)

L'Appel des six cents

secrétariat :
c/o José
Vermandere,
380 Chaussée
de Bascoup,
7170 La
Hestre, tél. :
064 - 44.56.60,
compte 001-
2869755-86 de
« Appel des
600 ».

Contacts
régionaux :
Jean-Marc
Lauwers, rue
Paul Janson
41, 7100 La
Louvière (tél. :
064-28.24.78),
Rémy
Chamenois,
rue Charles
Bernier 10,
7110 Maurage
(tél. : 064-
67.72.01),
Jacqueline
Pauwels,
chaussée de
Binche 167,
7000 Mons (tél

L'Appel des six cents a été présenté à la presse le 6 juin 1996 (600 signataires environ à l'époque). Ses membres sont issus des trois communautés du pays.

Cet appel est parti d'une préoccupation commune : la dette publique, qui dépasse aujourd'hui les 10.000 milliards FB, doit être réduite à court terme et de manière significative. Cette opération devrait permettre une baisse importante de la charge des intérêts et dégager ainsi des marges budgétaires pour la satisfaction des besoins sociaux.

Dans ce cadre, le collectif se prononce pour :

- un impôt exceptionnel sur les grosses fortunes ;
- la levée du secret bancaire ;
- un cadastre des patrimoines.

L'Appel des six cents est, dans les faits, une initiative citoyenne pluraliste rassemblant des syndicalistes, des intellectuels, des artistes, des personnalités du monde associatif ou politique.

Il édite un **bulletin trimestriel**. Il vous est envoyé sur simple demande ou si vous soutenez financièrement notre action par un versement de 300 FB ou plus sur notre compte (voir ci-contre).

Il organise des débats, des conférences, des colloques sur ses objectifs mais également sur la question de la justice fiscale, la criminalité financière, la défiscalisation du capital, etc.

Son comité a rédigé un **projet de proposition de loi**⁽¹⁾ « *introduisant des mesures favorisant la transparence sur les flux financiers et les fortunes, afin de permettre l'établissement d'un cadastre des fortunes financières, d'intensifier la lutte contre la fraude fiscale et l'argent de la criminalité et d'obtenir une plus juste perception de l'impôt* ». Un appel aux parlementaires est annexé à ce projet.

L'appel des 600 rassemble actuellement des signatures de soutien à la proposition de loi (Envoyez vos signatures au secrétariat. Voir ci-dessus) :

« *Je (nous) déclare(ons) mon(notre) soutien à la proposition de loi portée par l'Appel des 600.*

Cette proposition de loi introduit des mesures favorisant la transparence sur les flux financiers

et les fortunes, afin de permettre l'établissement d'un cadastre des fortunes financières, intensifier la lutte contre la fraude fiscale et l'argent de la criminalité et obtenir une plus juste perception de l'impôt.

Je(nous) demande(ons) aux parlementaires de prendre leurs responsabilités en soutenant et en votant cette proposition de loi. »

Une mallette pédagogique relative à la compréhension des grands principes constitutionnels et légaux qui régissent la fiscalité belge, des graves inégalités fiscales dans notre pays et des remèdes à apporter à ces inégalités par l'établissement, notamment, d'un cadastre des fortunes financières, est en préparation.

Conscient des dimensions internationales des thèmes abordés, il convient de signaler également que **l'Appel des six cents est membre d'ATTAC**, mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions (voir page suivante).

(1) Le texte complet de la proposition de loi est disponible sur le site internet du collectif, ou sur demande au secrétariat de l'appel des 600.

ATTAC : Mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions

Extraits de la Plate-forme du mouvement international¹

La mondialisation financière aggrave l'insécurité économique et les inégalités sociales. (...)

Au nom d'une transformation du monde présentée comme une loi naturelle, les citoyens et leurs représentants se voient disputer le pouvoir de décider de leur destin. Un tel abaissement, une telle impuissance nourrissent la progression des partis antidémocratiques. Il est urgent d'enrayer ce processus en créant de nouveaux instruments de régulation et de contrôle, aux niveaux national, européen et international. (...)

La liberté totale de circulation des capitaux, les paradis fiscaux et l'explosion du volume des transactions spéculatives acculent les États à une course éperdue en faveur des gros investisseurs. (...) Une telle évolution a pour conséquences l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté. (...)

La déréglementation touche l'ensemble du marché du travail, avec comme conséquences la dégradation des conditions de travail, la montée de la précarité et du chômage, et le démantèlement des systèmes de protection sociale.

Au prétexte du développement économique et de l'emploi, les grands pays n'ont pas renoncé à signer un Accord multilatéral sur les investissements (AMI) qui donnerait tous les droits aux investisseurs et imposerait tous les devoirs aux États. Devant la pression de l'opinion publique et de la mobilisation militante, ils ont dû abandonner leur projet de négocier cet accord dans le cadre de l'OCDE, mais la discussion devrait reprendre dans le cadre de l'OMC. (...)

Trop souvent, l'argument de la fatalité se nourrit de la censure de l'information sur les alternatives. C'est ainsi que les institutions financières internationales et les grands médias (dont les bénéficiaires de mondialisation sont souvent propriétaires) ont fait le silence sur la proposition de l'économiste américain James Tobin, prix Nobel d'économie, de taxer les

transactions spéculatives sur les marchés des devises. Même fixée à un taux particulièrement bas de 0,1%, la taxe Tobin rapporterait près de 100 milliards de dollars par an. (...)

Un tel dispositif s'inscrit dans une perspective clairement antispéculative. Il alimenterait des logiques de résistance, redonnerait des marges de manoeuvre aux citoyens et aux États et, surtout, signifierait que le politique reprend le dessus.

A cette fin, les signataires se proposent de participer ou de coopérer avec le mouvement international ATTAC pour débattre ensemble, produire et de diffuser l'information et agir en commun, tant dans leurs pays respectifs qu'aux niveaux continental et international. Ces actions communes ont pour but :

- d'entraver la spéculation internationale,
- de taxer les revenus du capital,
- de sanctionner les paradis fiscaux,
- d'empêcher la généralisation des fonds de pension,
- de promouvoir la transparence des investissements dans les pays dépendants,
- d'établir un cadre légal pour les opérations bancaires et financières ne pénalisant pas les consommateurs et les citoyens (...),
- d'appuyer la revendication de l'annulation générale de la dette publique des pays dépendants et l'utilisation des ressources ainsi libérées en faveur des populations et du développement durable (...).

D'une manière générale, il s'agit (...) tout simplement de se réapproprié ensemble l'avenir de notre monde.

ATTAC en Belgique

Une antenne belge d'ATTAC est en train de se constituer. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat provisoire : groupe ATTAC Bruxelles, 66 rue d'Espagne, 1060-Bruxelles, tél. 02-537.49.58, e.mail : attacBXL@hotmail.com

Prochaine réunion : le 5 mars, à 19h45, 89 av. du Parc, 1060 Bruxelles.

ATTAC, 9bis,
rue de Valence
à 75005 Paris.
Tél. 00 33 1 43
36 30 54 - Fax.
00 33 1 43 36
26 26 - E-
mail :
attac@attac.org,
Internet : <http://Attac.org>

(1) version
intégrale sur
notre site
internet, ou au
secrétariat
belge voir plus
bas

Echos...

Un dollar, une voix...

Extraits du compte-rendu réalisé par Catherine Morenville.

Le texte complet de la conférence-débat du 11.2 sera publié en tiré-à-part, et sera disponible le 27.3 à l'IHECS, voir plus bas.

(1) Pour plus de détails, une note de travail « Aperçu de l'exclusion et de la pauvreté en Belgique » (46 pp), a été rédigée par Daniel Lhost à l'attention des intervenants à la conférence; copies disponibles sur demande, tél. 02- 646.46.33 ou fax 02-420.19.05, 100 FB (envoi inclus)

A lire... A débattre

« **Fiscalité, outil contre la pauvreté** », c'est sur ce thème que Kairos Europe, le Collectif Solidarité contre l'exclusion, Entraide et Fraternité-Vivre Ensemble Bruxelles, et le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, ont organisé une conférence-débat le 11 février dernier.

Les constats sont là : la fiscalité ne remplit pas l'une de ses fonctions premières : corriger les inégalités sociales. Bien au contraire, les modifications des régimes fiscaux ont surtout profité aux nantis, notamment à travers la baisse des plafonds d'imposition sur les revenus, la baisse des taux sur les revenus élevés et la faible taxation des revenus du capital. Les récentes crises boursières (Asie du Sud-Est, Russie, Brésil) révèlent au grand jour le contexte réel de la spéculation au travers duquel se développe sans aucun frein la mondialisation économique de nos sociétés, déconnectant chaque jour un peu plus la sphère financière de l'économie réelle... mettant en péril le niveau de vie et le quotidien des sociétés touchées par ces crises en Corée du Sud, en Indonésie et... ici demain ?

Un diagnostic sans concession posé depuis longtemps par de nombreuses associations et relayé par les différents intervenants réunis autour de la table ce 11 février. Ceux-ci ont tour à tour abordé des sujets aussi divers (du moins en apparence parce que les imbrications ne manquent pas) que la pauvreté en Belgique, la spéculation financière, l'impact de la réforme de la fiscalité, les dysfonctionnements du ministère des Finances, la proposition de loi de l'Appel des 600.

C'est à **Jos Horenbusch**, médiateur de la conférence, que revient d'ouvrir le feu :

« 1,6 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, c'est le chiffre cité par Marie Robinson, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme lors de son allocution au sommet de Davos, le rendez-vous économique annuel des plus gros portefeuilles de la planète ».

Un chiffre qui n'a pas manqué d'étonner (ils sont bien les seuls) les argentiers de Davos nettement moins triomphateurs, crise asiatique oblige, que les années précédentes. Jos Horenbusch poursuit et dénonce les causes d'une telle disparité : « Les États en charge de l'intérêt général sont dirigés par des politiques qui sont devenus dépendants des opérateurs

économiques qui ont presque récupéré le véritable pouvoir. Et à ceux-ci se substituent des logiques purement spéculatives, reflétant les intérêts particuliers des multinationales qu'ils représentent. La liberté de circulation des capitaux, l'implantation et le développement des paradis fiscaux ont permis une explosion des transactions spéculatives. Au point que l'accroissement des patrimoines est presque entièrement constitué de bénéfices virtuels spéculatifs. Cette mondialisation débridée de l'économie a rejeté des millions d'hommes et de femmes dans la pauvreté avec des écarts abyssaux de richesse. »

I. La politique des minima

Quand les richesses explosent, à l'autre bout de la chaîne sociale, le séisme se fait cruellement sentir... **Daniel Lhost**, travailleur social et permanent au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, en sait quelque chose. Afin d'éclaircir son propos et de bien cerner l'étendue du désastre en Belgique, il cite quelques chiffres en vrac¹ :

- en Belgique, un million de pauvres et 500.000 chômeurs ;
- un minimex taux isolé = 20.916 FB ;
- au 1^{er} janvier 98, la Flandre comptait 29.426 minimexés, la Wallonie : 40.142, Bruxelles : 13.927 ;
- toujours pour la Région bruxelloise, les demandes d'aide sociale sont passées en vingt ans de 9.000 à 75.000, soit huit fois plus ;
- parallèlement le nombre de travailleurs sociaux qui était au départ de 42.000 est passé à 82.000, soit deux fois plus. Ce qui donne une petite idée, entre parenthèses, de ce qu'un travailleur social doit gérer comme dossiers annuellement...

Et Daniel Lhost de poursuivre : 330.000 ménages sont endettés, voire fortement surendettés et ce pour un montant de 2.000 milliards de francs (dont pas mal de prêts hypothécaires). Ce qui faisait dire à un banquier qu'en moyenne, le Belge emprunte annuellement un tiers de son budget. Les gens vivent donc à crédit (38,8%) même si on n'atteint pas encore les chiffres des USA (92,5%).

« Miet Smet nous promet une diminution de

30.000 unités pour 99, sera-ce 30.000 exclusions pour chômage anormalement long, le fameux article 80 ? » s'interroge Daniel Lhost. Sans parler des glissements de charges budgétaires en matière d'allocation de chômage du fédéral vers le régional et surtout le communal à travers les CPAS. (...)

Autre tendance : on fait des populations des quartiers défavorisés des populations dangereuses, à surveiller, à contrôler, à suspecter comme au XIX^e siècle. Dans certaines enceintes, on ne parle même plus de quartiers « défavorisés » mais de quartiers « perdus ». Il y en aurait 3.000 sur l'ensemble du territoire européen.

Et Daniel Lhost de conclure : « Les gens ont de moins en moins confiance en nos dirigeants, ils se désintéressent de la chose publique. Ce n'est ni bon pour la démocratie ni plus formellement pour l'exercice de la solidarité entre nous et au niveau national. Après 15 ans d'efforts financiers jugés inéquitement répartis, les populations (notamment démunies) n'acceptent plus une justice fiscale à « géométrie variable » (cf. KB Lux + dossier des époux De Clerck). J'avoue d'ailleurs ne pas très bien comprendre pourquoi elles ne se sont pas encore soulevées. »

(...)²

II. Une fiscalité à géométrie variable

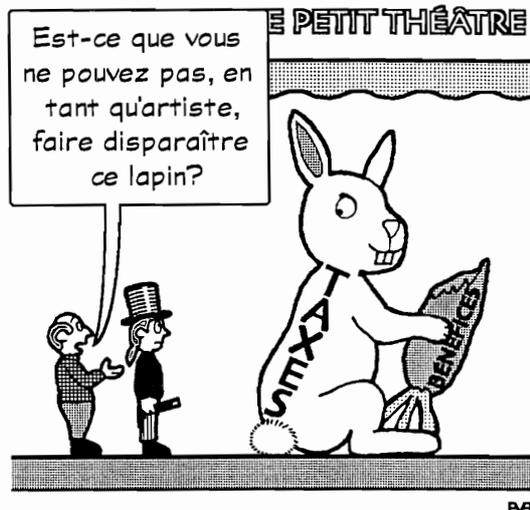
Pour **François Gobbe**, troisième orateur, si les inégalités sociales s'accroissent, la grande faute, c'est la fiscalité qui ne remplit pas ses fonctions.

Graphique à l'appui, il démontre ainsi que sur les vingt dernières années, les revenus de la propriété qui incluent les revenus des capitaux et de la spéculation ont augmenté de façon exponentielle alors que proportionnellement, dans le même temps, les revenus issus du travail diminuaient. La réforme fiscale de 1988-1989 n'aurait fait qu'accroître cet écart alors qu'elle était censée alléger la charge de l'impôt sur les épaules des citoyens.

Résultat ? Les 10% les plus nantis ont bénéficié en moyenne d'une réduction d'impôts de 3.500.000, le % le plus riche a bénéficié d'un

gain de 15 millions, tandis que 70 % de la population voyait ses impôts augmenter de 20.000 francs.

Des rapports européens citent notamment la fiscalité comme l'une des causes de la pauvreté. Ainsi l'EAPN, réseau européen de lutte contre la pauvreté, dénonce les effets de la taxation indirecte : « la TVA défavorise les ménages pauvres par rapport aux riches puisqu'ils doivent conserver une plus grande part de leurs revenus pour payer ces taxes sur des produits souvent de première nécessité ». (...)



III. Quand le ministère des Finances dysfonctionne...

Selon **Jean-François Ramquet**, quatrième orateur, chercheur à la Fondation André Renard et membre de la commission fiscalité de la CGSP, si on est aussi démuné au niveau des outils fiscaux, c'est tout simplement parce que le ministère des Finances ne fonctionne pas ! Il suffirait pourtant de quelques mesures très concrètes pour rentrer dans les caisses de l'État beaucoup plus que ce que le Lotto ou le "Win for life" ne pourront jamais faire...

(...)

D'abord on manque d'effectifs. Selon les calculs de la Fondation André Renard, engager 3.500 agents supplémentaires ne serait pas un luxe et ces agents auraient la particularité après six mois d'être budgétairement rentables.

Dans certains bureaux de recettes, 25 agents se partagent 5 ordinateurs même pas en

(2) NDLR :
Nous ne
repreons pas
ici
l'intervention
de René
Deschutter, du
groupe de
Copenhague :
elle concernait
plutôt le
problème de la
spéculation
financière, déjà
abordé à
l'occasion de
la campagne
contre la
spéculation
financière, voir
p 12.

A lire... A débattre

(3) Voir annonce dans ce journal, page 37. D'autres articles jalonnent le dossier de la Fondation et notamment un article de réflexion proprement dite sur le passage du système de libertés individuelles « un homme, une voix » au système de libertés économiques « un dollar, une voix ».

(4) Voir dans ce journal page 28.

A lire... A débattre

réseau, ce qui signifie que l'échange de données, à l'heure d'internet, se fait encore par disquette. Outre le matériel informatique, le manque d'équipements, tels bureaux, GSM, ordinateurs portables (indispensables pour lutter contre la grande fraude organisée) se fait cruellement sentir et fait perdre un temps précieux aux agents alors qu'ils sont déjà en sous-effectif.

D'autres dysfonctionnements ? La compétence territoriale de l'agent. Il est impossible à un agent de Rixensart de contrôler le propriétaire, domicilié à Rixensart, d'une crêperie à Coxyde si par exemple ce propriétaire déclare des travaux à sa crêperie. Coxyde n'est pas sur le territoire de l'agent de Rixensart !

Un autre problème : la vignette d'identification du contribuable sur lequel est indiquée sa catégorie. Le contribuable peut grâce à cette vignette savoir à quelle catégorie de contrôle il appartient (contrôle simple, sommaire, approfondi, etc) et donc savoir quand le contrôleur risque de s'intéresser à lui ou à sa société. Puisque selon les catégories, des périodes précises sont définies (par exemple de juillet 98 à juin 99, les vignettes étiquetées



C2, ce qui signifie contrôle approfondi, passent à la casserole).

La Fondation André Renard a listé, dans un document intitulé « Pour une fiscalité plus équitable »³ publié récemment, une série de dysfonctionnements et de mesures concrètes pour y remédier. Parmi ces propositions, l'octroi du grade d'officiers de police judiciaire pour les agents du fisc et l'instauration d'une cellule

juridique avec des huissiers publics pour le recouvrement, comme cela se pratique déjà dans d'autres pays européens. Selon les estimations de la Fondation, ces mesures, si elles sont appliquées, pourraient ramener dans les caisses de l'État plus de 65 milliards de FB.

Et Jean-François Ramquet de conclure sur une autre revendication : l'impôt sur la fortune. Selon lui, il est parfaitement applicable chez nous, cela se fait déjà en France, mais il doit s'accompagner pour être efficace de la levée du secret bancaire et de la création d'un cadastre des fortunes. L'impôt sur la fortune ne s'appliquerait alors qu'aux grosses fortunes, celles qui dépassent les 15 millions et ne viserait nullement le petit épargnant. Les sommes ainsi dégagées, (on les estime entre 15 et 20 milliards) pourraient être affectées aux organismes qui luttent contre la pauvreté ou pour le financement des minimex.

III. L'Appel des 600

Jean-Marc Lauwers, dernier orateur et un des principaux artisans de la mise en forme de la proposition de loi de l'appel des 600, a plaidé quant à lui pour l'instauration du cadastre des fortunes et de son préalable : le secret bancaire. Pour rappel, l'appel des 600⁴, en fait plusieurs milliers dans le pays aujourd'hui, a été lancé il y a deux ans par 600 signatures de syndicalistes de la FGTB, de la CSC, de militants d'organisations politiques, sociales, culturelles, tiers-mondistes.

« Cet appel est parti d'une préoccupation commune, explique Jean-Marc Lauwers : la dette publique, qui dépasse aujourd'hui 10.000 milliards de francs, doit être réduite à court terme et de manière significative. Cette opération devrait permettre une baisse importante de la charge des intérêts (qui grèvent chaque année d'un tiers le budget de l'État fédéral) et dégager ainsi des marges budgétaires pour la satisfaction des besoins sociaux. Cette opération sur la dette publique passe essentiellement par la justice et l'équité fiscales. C'est pourquoi l'Appel des 600 a décidé de soutenir la proposition du fiscaliste Max Frank, à savoir un impôt exceptionnel sur les patrimoines (la fortune) des 10% des ménages les plus riches de ce pays. Ces 10% possèdent à eux seuls 55% du patrimoine des Belges, soit un patrimoine moyen de 41 millions de FB. »

L'Appel des 600 est aujourd'hui porteur d'une loi « *introduisant des mesures favorisant la transparence sur les flux financiers et les fortunes, afin de permettre l'établissement d'un cadastre des fortunes financières, intensifier la lutte contre la fraude fiscale et l'argent de la criminalité et obtenir une plus juste répartition de l'impôt* ».

Mais, pour établir ce cadastre, il faut pouvoir lever le secret bancaire, ce qui nécessite actuellement une procédure administrative très longue et un nombre incalculable de signatures de hauts fonctionnaires du ministère de Finances. « *Le secret bancaire est en fait une limitation du pouvoir d'investigation judiciaire. On devrait pouvoir le lever a priori et non a posteriori comme c'est le cas actuellement,*

propose Jean-Marc Lauwers. *Il faut donc demander à tous les intermédiaires financiers de déclarer toute ouverture, fermeture ou modification de compte, imposer des comptes-titres et plus des titres au porteur, anonymes.* »

Sa proposition de loi, l'Appel des 600 n'a pas voulu la faire porter par des parlementaires de peur qu'elle soit reléguée aux oubliettes par un vote majorité contre opposition. L'idée est d'instaurer un débat citoyen afin d'aider la population à comprendre les vrais enjeux de la fiscalité belge et ensuite d'appeler à exercer une pression sur nos représentants au Parlement⁵. À quelques mois des échéances électorales importantes, c'est le moment ou jamais !

(5) *L'Appel des 600 récolte actuellement les signatures d'organisations ou d'individus, afin d'interpeller les parlementaires, voir page 28.*

2^{ème} partie du débat :

LA FISCALITE, UN OUTIL CONTRE LA PAUVRETE

samedi 27 mars
de 13h30 à 19h à l'IHECS
56-60, rue de l'Etuve, à 1000 Bruxelles
(près de la gare du Midi)

avec la participation de Matteo Alaluf (ULB), Jean-François Ramquet (Fondation André Renard), Jean-Marc Lauwers (Appel 600)

Première partie : de 13h30 à 16h : débat sur les causes et les conséquences d'une mauvaise répartition et perception de la fiscalité en Belgique; propositions concrètes;

Deuxième partie : de 16h30 à 19h : prise de position des représentants des partis politiques par rapport aux différentes propositions.

Personnalités politiques invitées (à confirmer) : Magda De Galan (PS), Isabelle Durant (ECOLO), Philippe Maystadt (PSC), Eric André (PRL-FDF)

Débats parlementaires : contrôle ONEm à domicile (art.79)

Corine Barella

A cinq mois des législatives et des européennes, crise gouvernementale autour du projet de légalisation des contrôles de la situation familiale au domicile des chômeurs par les inspecteurs sociaux de l'office national de l'emploi (ONEm). La fracture avait, comme de coutume, des relents communautaires. Les socialistes et sociaux-chrétiens francophones de la majorité ont vivement réagi à la proposition de loi (art.79) de la ministre flamande de l'Emploi, Miet Smet (CVP).

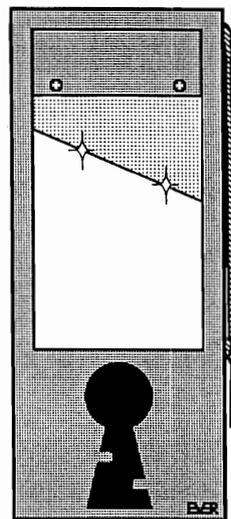
C'est en Wallonie et à Bruxelles que les collectifs de sans emploi sont les plus actifs. Campagne électorale oblige, ils ont ainsi bénéficié d'une oreille plus attentive des partis politiques francophones. Depuis plus de deux ans, les collectifs autonomes de sans emploi dénoncent à coup d'actions et d'occupations, les visites domiciliaires illégales pratiquées par les fonctionnaires de l'ONEm. Relayés par les Verts (ECOLO/AGALEV), dans l'opposition, véritables aiguillons de la discorde au sein de la coalition gouvernementale, ces dernières semaines ont produit de houleux débats en Commission des affaires sociales de la Chambre des Représentants.

(1) De
Financieel
Economische
Tijd, 17/9/98.

Les violations du domicile et de la vie privée du chômeur se pratiquent depuis près de quinze ans dans l'indifférence générale. Le reportage de « Strip-Tease » (RTBF) réalisé par le journaliste André François en 1989 n'avait pas créé l'émotion politique que l'on connaît aujourd'hui. Le journaliste a suivi une contrôlease namuroise de l'ONEm. Elle pénètre au domicile, questionne les chômeurs sur la fréquence des visites nocturnes de leur amoureux, se renseigne auprès de la police communale, relève les numéros de plaque des voitures garées devant la maison, vérifie la consommation d'eau, gaz, électricité auprès des distributeurs, etc.

André François se souvient : « A notre grande surprise, la direction de l'ONEm nous a dit : c'est formidable. Ça va combler une grande lacune pour la formation de nos nouveaux inspecteurs. Cette contrôlease pratiquait ce que j'appelle la technique jehova, mettre le pied dans la porte. Elle disait, mais jamais devant la caméra, que légalement elle devait demander un mandat de perquisition mais qu'elle ne

l'obtiendrait pas. J'avais été frappé à l'époque, et les contrôleurs le confirmaient unanimement, par les dossiers de délations anonymes. Et notre contrôlease vérifiait toutes les lettres de dénonciation. Elle m'avait même raconté que dans un village, elle avait un « correspondant » qui surveillait les gens et qui l'appelait tous les deux mois. »



Rebaptisée par ses détracteurs « ministre du chômage, des exclusions et de l'inégalité des chances », Miet Smet ne cache pas son sentiment anti-chômeur. « Il y a, explique-t-elle, trois sortes de chômeurs : les profiteurs, les gens en situation difficile - comme des femmes seules avec des enfants - et des innocents, des gens qui cherchent vraiment du travail, mais qui n'en trouvent pas. » Et d'ajouter : « Je sais pertinemment que la politique belge des sanctions, comparée au peu de motivation d'un grand nombre de chômeurs est encore très généreuse ».

Sans oublier : « Je reçois beaucoup de plaintes concernant des chômeurs qui refusent du travail. Mais les entreprises ne dénoncent pas ces chômeurs auprès de l'ONEm. Elles ont peur de ça, parce que cela dresserait les syndicats contre elles. C'est ainsi que tout le monde contribue à maintenir le système. C'est pour cela que les contrôles doivent être plus intensifs et plus systématiques »¹.

Quand il s'agit de réprimer la fraude sociale perpétrée par des employeurs peu scrupuleux, là, le ton change, il apparaît qu'elle « *n'est pas favorable à l'inscription dans la loi de sanctions automatiques à l'égard des entreprises ne respectant pas leurs obligations légales en matière de sécurité sociale. Cette automaticité n'autorise en effet aucune possibilité d'interprétation* »².

C'est le Ministre de la Justice Stefaan De Clerck qui a donné la première base légale à la contestation des sans emploi. En janvier 1998, il répond par écrit au député ECOLO, Thierry Detienne : « *Il me paraît donc évident, au vu des textes applicables, que la perquisition du domicile privé d'un chômeur, avec l'autorisation du juge de police, ne peut avoir lieu que dans le cas où il y a exercice présumé d'un travail. L'hypothèse de la vérification d'une cohabitation est à exclure.* »

A partir de là, la contestation gagne même les rangs syndicaux. La FGTB a été la seule à exiger le retrait de l'article légalisant les perquisitions chez les chômeurs, et son président, Michel Nollet, a sommé le PS de se mouiller. Le PSC s'est rallié à la contestation PS et les deux partis ont choisi d'amender le projet de Miet Smet plutôt que de soutenir la proposition de loi d'ECOLO/AGALEV. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) est, elle aussi, montée au créneau. Elle condamne les pratiques actuelles : la disproportion flagrante entre les moyens et les objectifs, « *L'ONEM utilise des canons pour tuer des mouches !* », commente l'une de ses juristes, Francine Schiettecatte. Selon l'ONEM, 87,5% des déclarations des chômeurs concernant la situation familiale sont conformes à la réalité.

La LDH, suivie par les collectifs de chômeurs, considère qu'il n'y a pas à déroger aux garanties qu'offre le juge d'instruction et les règles autorisant les perquisitions. Cela ne criminalise pas le chômeur, pour qui, par ailleurs, des sanctions pénales existent déjà dans la législation chômage. Une fois la loi votée, la LDH introduira un recours en annulation devant la cour d'arbitrage car l'article 79 instaure une discrimination.

Dans le chef des partis de la majorité, contrôler

les sans emploi est une nécessité car pour eux comme pour Miet Smet, les sans emploi ne sont plus victimes mais acteurs de leur exclusion du marché de l'emploi, alors que plans sociaux, faillites et délocalisations défraient la chronique.

Syndicats titrait d'ailleurs sur les malheureuses 13 000 offres d'emploi gérées par les services de placement publics régionaux de Bruxelles (ORBEM) et de Wallonie (FOREM) alors que les deux régions comptent 320 000 demandeurs d'emploi³. Comme le souligne Michel Nollet : « *Les patrons n'ont jamais dit oui à l'emploi, mais oui à des réductions de charges patronales* »⁴.

Quant à Miet Smet, elle a toujours en réserve une mesure pour vérifier la volonté de trouver un emploi de toutes les catégories de chômeurs, instaurant un contrôle systématique après un an de perception d'allocation (ART.56bis), la sanction étant la diminution du montant des allocations puis l'exclusion. Une manière de rendre n'importe quel salaire attractif... Cette dernière mesure, dénoncée par les collectifs, contestée par les syndicats, et soutenue par le patronat est ainsi justifiée par la ministre : « *Nous devons faire quelque chose pour aider les chômeurs. Les aider consiste à les accompagner mais aussi à faire pression sur eux* »⁵.

(2) *Commissions des Affaires sociales de la chambre, 1912-9, session ordinaire 1998-99, rapport des débats, 9/9/99.*

(3) *Syndicats, 23/10/98.*

(4) *La Wallonie, 26/7/96.*

(5) *Le Matin, 10/12/98*

Joseph Hick : une justice à géométrie variable

Lambert
Vanderheyden,
présentation
par Brigitte
Poulet

Pour rappel, Joseph Hick était enseignant à l'Institut Épiscopal de Büllingen. En 85, relayant les plaintes d'un couple de parents, la direction accuse Joseph Hick (J.H.) « d'avoir tenu des propos scandaleux » dans une classe. Au lieu d'effectuer une enquête sur le bien-fondé de l'accusation, l'évêché de Liège dont dépend le P.O. de l'école propose une mutation à J.H. Celui-ci refuse, une sanction plus lourde tombe : suspension de quatre mois... mais pour manquements pédagogiques (non-respect du programme etc).

Signalons ici que l'instance où J.H. aurait pu théoriquement faire appel de la sanction, la Chambre des Recours prévue par le Pacte Scolaire de 58, n'était pas constituée en communauté germanophone et elle ne l'est d'ailleurs toujours pas. Privé de toute possibilité de se justifier, J.H. parle de ses mésaventures à un journaliste. La réaction du P.O. ne se fait pas attendre : c'est la révocation au motif d'avoir rendu public un conflit interne. Nous sommes en octobre 86.

Douze ans de lutte et 5 grèves de la faim plus tard, les choses ne s'arrangent pas pour J.H., et cela malgré que la cause première de ses problèmes se soit révélée nulle et non avenue : en effet, en 1992, il a obtenu gain de cause dans une action en justice contre le couple de parents.

Pour vous relater les derniers développements de cette pénible affaire, nous reproduisons ci-dessous, avec son accord, l'éditorial de Lambert Vanderheyden, paru dans « Le Cri », n°2, 10-11-12/98'. Toute manifestation concrète de votre sympathie à la cause de J.H. est bienvenue².

(1) "Le Cri" est la publication du Comité de soutien à Joseph Hick c/o L. Vanderheyden : tel.-fax : 087-88.25.40.

(2) Fonds de lutte : 310-0971231-56 ; CRI, av de Fré, 174, 1180 Bxl

(3) Après des années d'immobilisme, la mise en place de la chambre des recours semble prévue pour mars 99.

La victime d'un abus de pouvoir ne peut pas s'en plaindre si cela porte préjudice à celui qui détient le pouvoir.

Le 8 octobre dernier, après des multiples reports qui semblaient indiquer que le juge était sensible à la demande de Joseph de pouvoir d'abord obtenir son recours disciplinaire³, la Cour du Travail de Liège a rendu un arrêt révoltant.

La Cour, ne se prononçant que sur la seconde sanction (la révocation), donne entièrement raison au P.O. : Joseph n'avait pas le droit de se plaindre publiquement, via la presse, de la campagne de diffamation qu'il subissait et des procédés utilisés contre lui par les autorités scolaires. En se défendant publiquement, Joseph « a manqué de la loyauté indispensable » et « a porté gravement préjudice à la réputation de l'institution ».

Étouffer les cris de la victime

Le 8 novembre 1986, l'abbé Armand Beauvain, à l'époque président du P.O., avait licencié Joseph « espérant ainsi couper court à toute polémique ». En prenant cette seconde sanction, les responsables de l'Evêché ont clairement voulu noyer le poisson, reléguer l'injustice originelle à l'arrière plan, éviter une instruction et un débat contradictoire

concernant les faits qui s'étaient produits à Büllingen.

La Cour du Travail vient au secours de l'Evêché : d'une manière fort machiavélique, le juge a trompé Joseph en décidant unilatéralement de se prononcer sur la seconde sanction sans permettre une instruction et un débat sur l'injustice originelle qui se situe dans le cadre de la première procédure disciplinaire. Pourtant, il est évident qu'il n'y aurait jamais eu de seconde procédure s'il n'y avait pas eu les procédés iniques de la première, que Joseph a dénoncés en répondant à un journaliste !

La recherche de la vérité et d'un minimum de justice n'imposait-elle pas à la Cour, avant de se prononcer sur la révocation, d'éclaircir ce qui s'était passé dans cette première procédure !? Outre la cabale et les menaces subies par Joseph, la Cour aurait pu alors constater les procédés déloyaux utilisés contre lui, ainsi que les graves atteintes à sa réputation. L'arrêt du 8 octobre bafoue ainsi les droits de la défense, mais également la liberté d'expression et la liberté de la presse !

Culpabiliser les victimes

La Cour de Travail a décidé que Joseph est le seul responsable de ce qui lui est arrivé.

Tout comme on cherche à faire croire que les travailleurs des Forges de Clabecq sont responsables de la perte de leur emploi, que Sémira et les jeunes qui l'ont soutenue sont responsables de sa mort. Toujours le même mécanisme : culpabiliser les victimes pour empêcher la mise en cause du système ou de l'institution ! L'arrêt de la Cour vient renforcer cette logique de culpabilisation.

Encore plus choquant : non seulement la Cour déclare le licenciement justifié, mais elle n'hésite pas à inviter l'Evêché à réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice que Joseph lui aurait fait subir ! La Cour donne raison au bourreau et lui suggère de poursuivre plus amplement la victime. On est au moyen-âge !



Joseph a décidé de se pourvoir en cassation contre cet arrêt ignominieux.

Pour une fiscalité plus équitable

Bulletin de la Fondation André renard

A quelques mois d'une échéance électorale importante, le Bulletin de la Fondation André Renard et la CGSP de Liège déplorent que la fiscalité en Belgique n'est ni juste ni efficace.

Inefficace car dans le fonctionnement du Ministère des Finances, la taxation des revenus (détermination du montant de l'impôt) et le recouvrement de l'impôt dû nécessitent de substantielles améliorations.

Injuste car l'absence de volonté politique, notamment en matière de levée du secret bancaire, de cadastre des fortunes et de taxations des transactions spéculatives permet aux personnes déjà privilégiées financièrement d'échapper en tout ou partie à l'impôt.

Et pourtant, les solutions ne manquent pas pour que la fiscalité devienne un meilleur outil de justice sociale.

Le Bulletin de la Fondation André Renard est disponible au prix de 250 francs, au siège de la FAR, place Saint-Paul, 9-11 à 4000 Liège (Tél. : 04-221.96.35) ou par virement au compte n° 877-8013802-63 "Fondation André Renard" avec la mention "Bulletin 217".

AGENDA

- Lieu de parole d'Ixelles : vidéo, témoignages sur les CPAS
2 mars 18h Lieu à déterminer voir page 4
- ATTAC
5 mars 19h45 ... 89 av. du Parc - 1060 Bruxelles voir page 29
- Mouvement de chômeur(se)s, minimexé(e)s...
9 mars 18h 41 rue de la Poudrière - 1000 Bruxelles voir page 4

- **Journée « La bourse ou la vie », CADTM**
13 mars 9h30 voir page 27

- **Fête de soutien à la Caravane Transcontinentale**
13 mars 20h Centre social, 167 rue de la Victoire - 1060 Bruxelles voir page 19
- Lieu de parole d'Ixelles : « Droits des minimexés : loi du CPAS »
16 mars 18h Lieu à déterminer voir page 4
- GEPPSE : La culture, un droit pour tous
19 mars 9h 63 av. Andromède - 1060 Bruxelles voir page 6

- **Terre d'Avenir : fête de la solidarité à Nivelles**
20 mars jeux, animations, théâtre, expos sur la Grand Place de Nivelles voir page 21

- BAB'elles
26 mars 19h 29 rue Blanche - 1060 Bruxelles voir page 8
- **grrrAAI : manifestation pour un statut pour les artistes**
27 mars 15h place de la Monnaie - 1000 Bruxelles voir page 15
- Lieu de parole d'Ixelles : rencontre avec le CRI (Comité minimexé de La Louvière)
30 mars 18h Lieu à déterminer voir page 4

- **La fiscalité, un outil contre la pauvreté**
27 mars 13h30 ... IHECS - 1000 Bruxelles voir page 33

- Lieu de parole d'Ixelles : rencontre avec les conseillers CPAS d'Ixelles
6 avril 18h Lieu à déterminer voir page 4
- **grrrAAI : manifestation pour un statut pour les artistes**
24 avril 15h place de la Monnaie - 1000 Bruxelles voir page 15
- GEPPSE : rencontre avec des collectifs de sans emploi
30 avril 9h 63 av. Andromède - 1060 Bruxelles voir page 6
- BAB'elles
30 avril 19h 29 rue Blanche - 1060 Bruxelles voir page 8

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 420.19.05 (provisoire)
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 300 FB par an (6 numéros)
membre sympathisant : 500 FB par an
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus
organisations : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)
numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 1998
au 31 janvier 1999

BER

DÉCEMBRE 1998

Jeudi 3

Les facteurs ont le droit de refuser des envois à contenu raciste.

Je vérifie si ce périodique ne contient pas de propos racistes.



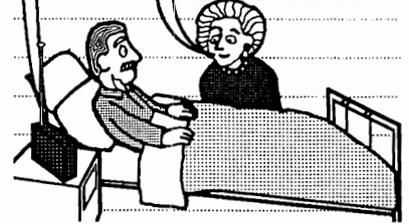
DÉCEMBRE 1998

Vendredi 18

Dans le cadre de l'opération "Renard du Désert", les Etats-Unis et la Grande Bretagne bombardent Bagdad.

Nouveau raid sur Bagdad.

Enfin une leçon pour ce dictateur. Quant à votre libération, Augusto, nous faisons le nécessaire.



DÉCEMBRE 1998

Mardi 22

Une vague de licenciements à la suite de la fusion de Polygram et Universal: 3.000 emplois en danger.

J'ai une bonne nouvelle: nous allons augmenter le nombre de nos clients potentiels de quelque 3000 unités.



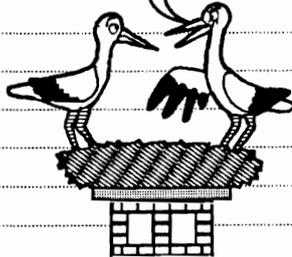
POLYGRAM
&
UNIVERSAL

DÉCEMBRE 1998

Lundi 28

Un bébé vivant est trouvé dans un sac.

Un bébé trouvé dans un sac ?! Aurais-tu encore trop bu?



JANVIER 1999

Lundi 18

Les usines de Verlipack font faillite.



JANVIER 1999

Jeudi 21

Le nombre de substituts et d'assistants fiscaux est largement insuffisant pour combattre la fraude fiscale.

FRAUDEURS
FISCAUX,
JE MONTE
LA GARDE

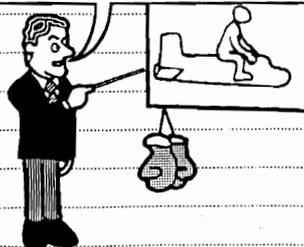


JANVIER 1999

Vendredi 22

Les demandeurs d'asile refusés et récalcitrants seront rapatriés avec de petits avions commerciaux.

J'utiliserais un missile de croisière. Comme ça, on est sûr qu'ils ne reviendront pas.



JANVIER 1999

Samedi 23

Un manuel antiraciste pour les policiers d'Anvers doit les aider à mieux reconnaître les délits racistes.

Et pourtant, je suis sûr d'avoir vu ça quelque part.

